

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

Comment les représentations sociales sur les grossesses adolescentes hors mariage varient-elles entre les générations au Sénégal ?

Auteur : Juliette Coulon
Promoteur(s) : Bruno Schoumaker
Lecteur(s) : Mireille Le Guen
Année académique 2025 - 2026
Master en science de la population et du développement, à finalité spécialisée
en développement

Déclaration de déontologie et du recours à l'IA

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Si j'ai eu recours à l'IA, j'ai scrupuleusement respecté les règles établies en la matière par la note du bureau Faculté ESPO en date du 1er juillet 2024, tout particulièrement dans son point 4.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiant(e)s en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses en ce compris l'usage des outils d'intelligence artificielle générative et savoir qu'un plagiat ou que toute autre forme d'irrégularité est une faute grave et est susceptible de donner lieu aux procédures et sanctions prévues aux articles 107 à 114 du RGEE (Règlement général des études et des examens) ».

Juliette Coulon.



Remerciements

Je remercie toutes les personnes qui m'ont aidé et accompagné tout au long de ce travail : ma famille, mes amis belges et sénégalais et les professionnels pour leur soutien et les nombreuses discussions.

En premier lieu, mes maitres de stage, Monsieur Maodo Diagne et Madame Fatou Lamane Fall, pour m'avoir si gentiment accueilli au sein de l'association et m'avoir ainsi fait découvrir les pratiques et coutumes sénégalaises. Je les remercie aussi pour leur accompagnement et leur bienveillance durant ces deux mois.

Aux membres de l'association où j'ai réalisé mon stage, qui m'ont ouvert grand leurs bras pour me permettre de partager avec eux leur quotidien.

A mon promoteur, Monsieur Bruno Schoumaker, pour ses judicieux conseils et son dévouement. Je remercie aussi Madame Mireille Le Guen, lectrice de ce mémoire et l'ensemble du corps professoral du master en science de la population et du développement pour leur accessibilité et leur investissement.

Table des matières

1.	Introduction	1
1.1.	Choix du sujet	1
1.2.	Présentation du plan de la recherche	2
2.	Cadre théorique.....	3
2.1.	Définitions.....	3
2.1.1.	L'adolescence	3
2.1.2.	La grossesse adolescente.....	4
2.1.3.	Le mariage.....	5
2.1.4.	Les représentations sociales	6
2.2.	Les théories	6
2.3.	Revue de littérature	8
2.3.1.	Introduction.....	8
2.3.2.	Statistiques générales en Afrique subsaharienne et plus particulièrement au Sénégal sur les grossesses adolescentes	8
2.3.3.	Les facteurs incitatifs des grossesses adolescentes	13
2.3.3.1.	<i>Les facteurs socio-économiques.....</i>	<i>13</i>
2.3.3.2.	<i>Les facteurs éducatifs</i>	<i>15</i>
2.3.3.3.	<i>Les facteurs législatifs.....</i>	<i>16</i>
2.3.3.4.	<i>Les facteurs se rapportant aux services sur la santé reproductive et sexuelle</i>	<i>18</i>
2.3.3.5.	<i>Les facteurs culturels et sociaux</i>	<i>18</i>
2.3.3.6.	<i>Le facteur des violences sexuelles.....</i>	<i>19</i>
2.3.3.7.	<i>Les facteurs psychosociaux et individuels.....</i>	<i>19</i>
2.3.3.8.	<i>Les facteurs liés à l'accessibilité de l'internet.....</i>	<i>20</i>
2.3.4.	Les conséquences d'une grossesse adolescente : un risque sanitaire, social et psychologique pour la mère et le bébé	21
2.3.5.	La place de la femme dans la société sénégalaise.....	22
2.3.6.	La grossesse hors mariage.....	23
2.3.6.1.	<i>Être épouse et mère avant tout</i>	<i>23</i>
2.3.6.2.	<i>Evolution des pratiques.....</i>	<i>24</i>
2.3.6.3.	<i>Le regard porté par la société</i>	<i>25</i>

2.3.7.	La perception sociétale des grossesses adolescentes hors mariage sur le continent africain.....	26
2.3.8.	Projets en cours sur la thématique des adolescentes mères au Sénégal	27
3.	Question de recherche.....	28
4.	Méthodologie	30
4.1.	Approche de la recherche.....	30
4.2.	Contexte spécifique de la recherche.....	31
4.2.1.	La ville de Saint-Louis	31
4.2.2.	L'association.....	32
4.3.	Population et échantillonnage	34
4.4.	Outils de collecte de données	36
4.4.1.	Choix de l'entretien.....	36
4.4.2.	Construction du guide d'entretien.....	37
4.4.3.	Adaptation et évolution du guide d'entretien.....	38
4.5.	Méthode d'analyse	39
4.6.	Les limites de la recherche	39
4.7.	Défis éthiques et émotionnels	40
5.	Analyse réflexive.....	41
5.1.	Les grossesses hors mariage représentent un quart des naissances chez les adolescentes.....	41
5.2.	Le jugement de la société est davantage redouté que le non-respect de la religion	44
5.3.	Les perceptions sociétales sur les grossesses hors mariage évoluent avec le temps	46
5.3.1.	Les jeunes générations sont plus tolérantes que les générations plus âgées	46
5.4.	Les perceptions sociétales sur les grossesses hors mariage ne diffèrent pas selon le sexe	48
5.4.1.	Les facteurs expliquant l'évolution des perceptions sur les grossesses hors mariage	50
5.4.1.1.	<i>L'érosion des valeurs culturelles et religieuses.....</i>	<i>50</i>
5.4.1.2.	<i>La défaillance dans l'éducation parentale.....</i>	<i>51</i>
5.4.1.3.	<i>L'apparition des nouvelles technologies.....</i>	<i>51</i>
5.4.1.4.	<i>La généralisation de la scolarisation.....</i>	<i>52</i>
5.5.	La stigmatisation cible les femmes	53

5.5.1.	L'adolescente enceinte est la première à subir la stigmatisation.....	53
5.5.1.1.	<i>Les parents sont généralement des acteurs dans la stigmatisation de leur fille</i>	53
5.5.1.2.	<i>Les amis sont généralement un soutien essentiel pour la future mère</i>	54
5.5.2.	La mère de l'adolescente enceinte est la seconde victime de la stigmatisation	55
5.5.3.	Les géniteurs bénéficient d'une exonération des responsabilités	56
5.6.	De nombreux tabous circulent autour de la thématique des grossesses adolescentes hors mariage.....	57
5.6.1.	L'avortement est inenvisageable et non dicible	57
5.6.2.	Les pères biologiques sont généralement absents tant dans la sphère privée que publique	58
5.6.3.	Les moyens de contraception sont méconnus chez les jeunes générations	58
5.6.4.	Les grossesses hors mariage sont un sujet tabou au sein de la famille et entre pairs	59
5.7.	Au plus la femme, enceinte hors mariage, est âgée, au plus elle est stigmatisée par la société.....	61
5.8.	Différents constats démontrant une dissonance entre le discours et la réalité observée	63
6.	Conclusion	64
7.	Bibliographie	69

1. Introduction

1.1. Choix du sujet

Les questions relatives à la maternité des adolescentes m'ont toujours intéressées et interpellées. Lors d'un stage d'assistante sociale effectué voici quatre ans dans une crèche sociale active auprès des familles précaires dont des parents migrants et mineurs, j'ai pris conscience que pour proposer un soutien adapté et pertinent, il était nécessaire de remonter à la source et comprendre les contextes familiaux et locaux en particulier chez les grossesses précoces. Mon diplôme d'assistante sociale en poche, j'ai décidé de m'inscrire au master en sciences de la population et du développement, pour explorer les contextes qui conduisent les jeunes parents à migrer avec leurs enfants.

J'ai suivi les cours d'analyse socio-politique de l'Afrique et d'anthropologie des migrations, qui ont engendré la première ébauche de mon sujet de mémoire, à la croisée de la maternité adolescente et de l'expérience des femmes migrantes africaines.

J'ai souhaité effectuer un stage à l'étranger sur le continent africain portant sur la thématique des grossesses mineures. Grâce à divers contacts, j'ai eu l'opportunité d'intégrer une association sénégalaise soutenant des jeunes filles mères expulsées de leur famille car elles ne sont pas mariées. C'est ainsi que j'ai décidé de lier mon expérience de stage avec ce travail de recherche. Cela m'a permis d'approfondir la question des grossesses adolescentes sous un autre angle, de confronter directement la littérature scientifique au terrain et d'investiguer sur un sujet actuel, en mutation mais fréquent.

Pour appréhender le sujet, il était nécessaire de s'intéresser aux raisons qui poussent ces nombreuses familles à expulser leur fille. C'est ainsi que j'ai pris conscience que les individualités au Sénégal sont fortement influencées par la communauté. Ainsi, pour comprendre ce comportement familial, il est nécessaire de décoder le regard de la société sur les grossesses hors mariage chez les adolescentes.

Tout ce cheminement a suscité différentes interrogations. Pourquoi les adolescentes enceintes non mariées sont stigmatisées par la société sénégalaise ? Quelle est la motivation des parents pour rejeter leur fille et le futur descendant ? Comment le

regard de la société sur les grossesses adolescentes hors mariage évoluera dans un avenir proche ?

Cette recherche s'inscrit dans un contexte et avec un public-cible très spécifique. En effet, elle porte sur les perceptions d'individus gravitant autour d'une association soutenant notamment les filles mères non mariées marginalisées et isolées, dans la ville de Saint-Louis, au Sénégal.

1.2. Présentation du plan de la recherche

Avant d'approfondir le sujet, il me semble opportun de définir plusieurs concepts repris dans la question de recherche afin d'être au clair sur les différentes notions abordées ; ainsi que les théories mobilisées pour analyser la thématique.

Ensuite, pour comprendre les représentations sociales sur le sujet, dans un premier temps, il est utile d'exposer, au travers de diverses données statistiques, l'étendue du phénomène des grossesses adolescentes au Sénégal et de comprendre les facteurs déclencheurs qui mènent ces jeunes filles à tomber enceinte.

En effet, cette situation engendre de nombreux risques sanitaires, sociaux et psychologiques pour la mère et l'enfant. Pour endiguer ce phénomène, je présente plusieurs associations et organismes internationaux qui luttent contre les catalyseurs incitatifs aux grossesses précoces.

Dans un second temps, j'aborde la structure culturelle de la société sénégalaise fondée sur des préceptes islamiques, qui dictent des attendus sociaux genrés et stigmatisent la sexualité hors mariage. Or actuellement, les jeunes sont moins respectueux des préceptes ; ce qui impacte les grossesses hors mariage, d'où l'analyse des conséquences sur l'évolution des mentalités.

Par la suite, je présente la méthodologie. J'ai choisi d'aborder le sujet via une approche qualitative avec des entretiens semi-directifs permettant d'explorer les représentations sociales de la société sénégalaise sur les grossesses adolescentes hors mariage. La recherche ayant été réalisée dans un cadre particulier, j'explique les caractéristiques sociales, économiques et politiques de la ville de Saint-Louis et de l'association dans laquelle j'ai réalisé mon stage, ainsi que les défis et les limites liés à ce terrain spécifique.

Enfin, je compare la littérature avec l'empirie afin d'en extraire les similitudes et les différences. Je mets en évidence des données, provenant du terrain, inattendues et signifiantes pour tenter de répondre à la question de recherche.

2. Cadre théorique

2.1. Définitions

Plusieurs concepts me semblent importants à définir afin de comprendre pleinement la problématique des adolescentes mères non mariées et la vision de la société sénégalaise à leur égard : le concept de l'adolescence, la grossesse adolescente, le mariage et les représentations sociales.

2.1.1. L'adolescence

« Un grand nombre de dictionnaires, d'encyclopédies et même quelques ouvrages spécialisés, considèrent l'adolescence comme une phase de transition entre l'enfance et l'âge adulte » (Taborda-Simões, 2005, p. 522).

L'adolescence commence avec la puberté, de manière générale, soit vers 11 à 13 ans (Marcelli & Lamy, 2013). Toutefois, la fin de l'adolescence est moins déterminée (Huerre, 2001). Selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), un adolescent est un jeune ayant entre 10 à 19 ans (Sacks, 2003).

L'adolescence est un moment important de changements en termes physiques et psychologiques et portant aussi sur la vie affective et les relations avec autrui (Discour, 2011). Toutefois, ces changements sont propres à chaque individu. Chaque adolescent évolue à son rythme et manifeste différemment ces changements (Huteau, 2007).

L'adolescent fait face aux doutes, souhaitant gagner en liberté tout en cherchant son identité ; il se retrouve dans une période de grande vulnérabilité (Jeammet, 2007).

Dans le cadre de ce travail, la notion d'adolescence sera limitée aux 15-19 ans pour deux raisons. Dans les statistiques sénégalaises, d'une part, les analyses sur les adolescentes sont généralement réduites aux 15-19 ans ; d'autre part, la grande majorité des mineures tombant enceinte sont comprises dans cette tranche d'âge.

2.1.2. La grossesse adolescente

La grossesse, en générale, peut être définie « *comme étant l'état d'une femme enceinte, c'est à-dire portant un embryon ou un fœtus humain. C'est l'état de la femme entre la fécondation et l'accouchement. Ou encore, l'ensemble des phénomènes se déroulant entre la fécondation et l'accouchement, durant lesquels l'embryon, puis le fœtus, se développe dans l'utérus maternel* » (Selon le Dictionnaire Larousse ; cité dans Kitoto Ohandjo Onoloke, 2017, p.6).

La grossesse est considérée comme précoce ou adolescente lorsque la jeune fille enceinte a moins de 20 ans (OMS, 2024).

Afin de comprendre l'arrivée d'une grossesse adolescente, Charlotte Le Van, sociologue, en présente une typologie (1998 ; cité dans Bettoli, 2003) :

- la grossesse non intentionnelle ;
- la grossesse comme rite d'initiation, de répétition maternelle, que l'on pourrait qualifier également de socialement et culturellement admise ;
- la grossesse comme « appel à l'aide » pour attirer les regards ;
- la grossesse en recherche de reconnaissance sociale ;
- la grossesse en quête de son identité en tant que femme et future mère (en quête de sens à donner à sa vie).

D'autres catégories ont été aussi proposées, afin d'étudier l'ensemble des situations, comme la grossesse « réparation » ou la grossesse « en quête d'autonomie et de séparation de ses parents » (Bettoli, 2003).

La grossesse adolescente est perçue différemment selon le milieu et la culture dont la jeune mère provient. En Europe, être mère jeune est vu comme une « erreur de parcours ». « *Pourtant, N. Athea (1993) rappelle que « dans certaines cultures, les grossesses adolescentes sont non seulement admises, mais valorisées et soutenues par l'ensemble du groupe social.* » (Konicheckis, 2006, p.176).

Il est important également de prendre en compte si la grossesse a été souhaitée ou si celle-ci est accidentelle, voire provenant d'abus sexuels. Selon les situations, le sens porté à la grossesse par l'adolescente sera très différent et entraînera des conséquences sur son comportement et sur la perception que la société aura d'elle (Bettoli, 2003).

Toutefois, quels que soient le sens porté et les raisons de la grossesse, devenir mère entre 15 à 19 ans peut être plus compliqué car la jeune femme enceinte fait face à une double crise identitaire, celle de devenir mère tout en étant adolescente (Konicheckis, 2006). Et au plus la mère est jeune, au plus elle risque d'avoir peu de maturité psychoaffective et que cela influence son parcours scolaire (Bettoli, 2003).

2.1.3. Le mariage

Selon la définition du Larousse, le mariage est un « *acte solennel par lequel un homme et une femme (ou, dans certains pays, deux personnes de même sexe) établissent entre eux une union dont les conditions, les effets et la dissolution sont régis par le Code civil (mariage civil) ou par les lois religieuses (mariage religieux) ; union ainsi établie.* » (Larousse, s. d.).

Le mariage est aussi considéré comme un acte symbolique et représentant une institution sociale. Il implique des droits et des devoirs réciproques (Seka Koko & Seka Chiaye, 2022). Il existe trois formes d'union codifiée : le mariage coutumier, religieux et civil (Antoine & Marcoux, 2014).

Sur le continent africain, le mariage est un moment de vie important car il symbolise la sortie du célibat et le début de la reconnaissance par la société (Mondain et al., 2009). Cependant, il n'est pas un événement exclusif. Il implique de nombreux processus et acteurs (Locoh, 1994 ; Meekers, 1992 ; Thiriat, 1999 ; van de Walle, 1968 ; van de Walle, 1993 ; van de Walle & Meekers, 1994 ; cités dans Mondain et al., 2009). Le mariage est avant tout une « affaire de famille » (Hertrich, 1996 ; Marcoux, Guèye & Konaté, 1995 ; cités dans Antoine & Marcoux, 2014). Et il s'accompagne généralement d'une compensation matrimoniale, la dot (Emina, 2005). Au Sénégal, la dot est inscrite dans le Code de la Famille (article 132), comme une condition du mariage (*Code de la famille sénégalais*, 1972)

Toutefois, nous constatons actuellement, une évolution des pratiques. Les unions non formalisées tendent à augmenter et les jeunes s'écartent progressivement de l'influence familiale (Hertrich, 2007 ; cité dans Antoine & Marcoux, 2014). Les événements prémaritaux exclusifs apparaissent de plus en plus, tels que les relations sentimentales et sexuelles. Cependant, ce changement s'oppose aux traditions et il reste tout de même

socialement difficile pour de nombreux jeunes adultes de se marier sans l'accord de leurs parents (Antoine & Marcoux, 2014).

2.1.4. Les représentations sociales

Les représentations sociales, qualifiées aussi de « connaissances de sens commun » et s'opposant aux savoirs scientifiques, constituent « *l'ensemble des croyances, des connaissances et des opinions qui sont produites et partagées par les individus d'un même groupe, à l'égard d'un objet social donné* » (Guimelli, 2009).

Les représentations sociales jouent un rôle fondamental dans les interactions humaines car elles réduisent la complexité de la réalité du monde, dont les objets sociaux, en créant des catégories, ce qui influence les perceptions et les compréhensions d'une situation ou d'un groupe donné (Gauld, 2019).

Celles-ci engendrent de ce fait une classification mentale de chaque groupe social lui attribuant une identité et des caractéristiques spécifiques, parfois de manière immuable (Quilliou-Rioual, 2014).

Les représentations sociales permettent à chaque membre de se reconnaître dans un groupe mais elles sont aussi créatrices de normes et de comportements socialement attendus dans une société, dans une culture, et ainsi peuvent définir une attitude déviante (Quilliou-Rioual, 2014). Cela peut engendrer l'exclusion ou la stigmatisation de certains membres du groupe (Gauld, 2019).

Moscovici précise que les représentations sociales « *font que le monde soit ce que nous pensons qu'il est* », mais elles font également que le monde « *soit ce que nous pensons qu'il doit être* » (Gauld, 2019, p.2).

2.2. Les théories

J'ai choisi de me référer à plusieurs théories portant sur la fécondité. Elles permettent, en les combinant, de comprendre les attitudes se référant à la fécondité des adolescentes au Sénégal.

La première est la théorie de la désorganisation sociale, associée à la théorie de la modernisation (cette théorie justifie les changements de comportements par l'urbanisation et la généralisation de la scolarisation (Emina, 2005)) (DIOP, 1995 ; cité dans Toure, 2015). Elle est développée par les auteurs Cherlin et Riley en 1986 et

définit des incitateurs expliquant l'occurrence des relations sexuelles hors mariage, engendrant de nombreuses grossesses non désirées (Emina, 2005).

La théorie de la désorganisation sociale dénonce un affaiblissement du contrôle des aînés, la perte de l'influence des normes sociales, le relâchement des mœurs (Massugueu Siaka, 2011) et l'adoption de comportements et d'attitudes plus libéraux et individualistes (Emina, 2005).

Ces bouleversements s'expliqueraient par l'urbanisation et la modernisation croissantes au sein des sociétés africaines (Massugueu Siaka, 2011). Le milieu urbain, en plus de l'affaiblissement du contrôle familial sur l'individu, lui permettrait de découvrir d'autres modèles et comportements ; ainsi que d'avoir accès et d'être influencé par les médias (Toure, 2015).

Toutefois, cette théorie comporte des limites méthodologiques car elle considère que les populations africaines ne sont influencées que par une seule sphère culturelle et les facteurs pour définir le modernisme, soit l'urbanisation et la scolarisation, sont insuffisants (Emina, 2005).

La seconde est la théorie de l'adaptation rationnelle développée également par Cherlin et Riley en 1986 (Emina, 2005). Elle affirme que les adolescentes, en milieu urbain, en situation précaire, s'engagent dans des relations sexuelles pour recevoir en retour de l'argent, des cadeaux ou du travail (Diop, 1993).

Être sexuellement active et prendre le risque de tomber enceinte peut aussi devenir un choix rationnel et peut être réalisé de la part de l'adolescente dans le but de contraindre son partenaire à l'épouser (Massugueu Siaka, 2011).

Une des limites à cette théorie est l'analyse des comportements relatifs à la fécondité considérant uniquement les facteurs économiques, or d'autres éléments influencent les adolescentes (Diop, 1993).

La troisième est la théorie institutionnelle développée par McNicoll en 1982. Elle situe les comportements des individus relatifs à la fécondité en les intégrant dans leurs contextes institutionnels, culturels et politiques (Tabutin, 2000 ; cité dans Massugueu Siaka, 2011).

Elle étudie les lois en vigueur portant sur l'accès à l'information et aux services relatifs à la santé reproductive, les législations se référant à la scolarisation des adolescentes

enceintes (Massugueu Siaka, 2011) et l'accès des femmes au marché du travail, ayant une incidence sur leur fécondité (McNicoll, 1980 et 1984 ; cités dans Ambrosetti, 2011). Elle affirme que les grossesses chez les adolescentes sont dues à l'insuffisance de programmes politiques de prévention, notamment en termes d'accès à la contraception (Mahouli, 2022).

Toutefois, une limite peut être énoncée. Les institutions informelles sont occultées or dans les sociétés africaines elles jouent un rôle prédominant dans les comportements des individus (Morchid, 2016).

2.3. Revue de littérature

Mon travail portant sur le cas du Sénégal, j'ai réalisé cette revue de littérature en mobilisant des données propres à ce contexte.

2.3.1. Introduction

Les grossesses adolescentes ne sont pas un fait nouveau de société (Dadoorian, 2007). Toutefois, elles restent une préoccupation majeure de santé publique dans le monde entier (Odejimi & Bellingham-Young, 2016).

Selon l'OMS, en 2019, chaque année, dans le monde, en moyenne plus de 20 millions d'adolescentes âgées entre 15 à 19 ans tombent enceinte dans les pays à revenu faible et intermédiaire (Ndiaye, 2024). « *La santé et le développement des adolescents sont une préoccupation mondiale. Le besoin de prévenir les grossesses précoces chez les filles adolescentes en Afrique subsaharienne a été de plus en plus reconnu ces dernières années* » (Phillips et al., 2016 ; cité dans Yakubu & Salisu, 2018, p.2).

Les grossesses adolescentes sont considérées problématiques car elles sont souvent associées à des facteurs socio-économiques, familiaux et psychologiques instables (Wendland & Levandowski, 2014). Je développerai ces différents facteurs dans le point 2.3.3. Les facteurs incitatifs des grossesses adolescentes (page 13).

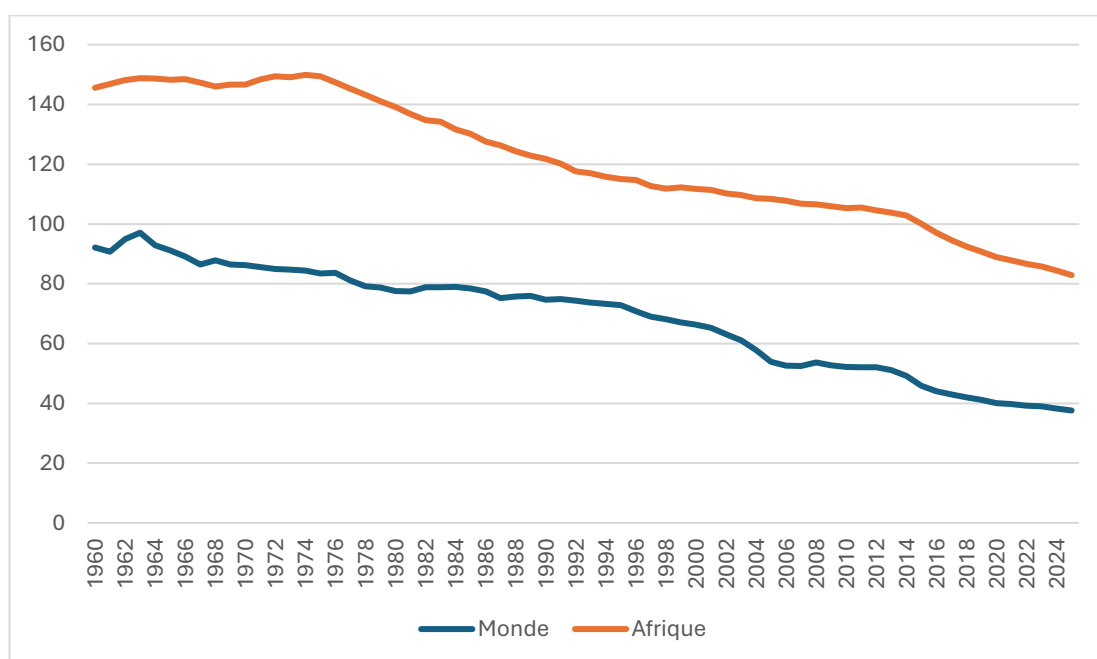
2.3.2. Statistiques générales en Afrique subsaharienne et plus particulièrement au Sénégal sur les grossesses adolescentes

Le continent africain a le taux de fécondité le plus élevé chez les adolescentes (United Nations Population, 2024).

Le taux de fécondité chez les femmes de 15 à 19 ans est le nombre de naissances vivantes chez les femmes de 15 à 19 ans pour 1000 femmes âgées de 15 à 19 ans, lors d'une année X, divisé par l'effectif de femmes de 15 à 19 ans durant l'année X (Insee, 2021).

Le graphique 1, ci-dessous, présente le taux de fécondité des adolescentes, entre 15 à 19 ans, en 2024 pour l'Afrique et le monde. Il était de 38,3‰ dans le monde et de 84,4‰ en Afrique.

Graphique 1 : Taux de fécondité des adolescentes (en pour milles), entre 15 à 19 ans, de 1990 à 2026, en Afrique en comparaison au monde (United Nations Population, 2024).



On constate une diminution progressive depuis les années 60 au niveau mondial tandis que pour l'Afrique, la courbe reste stable jusqu'au milieu des années 70. A partir des années 80, les deux courbes tendent à diminuer de manière similaire dans le temps.

Cette tendance à la diminution correspond également à la situation du Sénégal. En 1978, 189 naissances pour 1000 adolescentes âgées entre 15 à 19 ans étaient comptées. En 2023, le taux de fécondité ne s'élevait plus qu'à 52 naissances pour 1000 jeunes filles âgées entre 15 à 19 ans. Cela correspond à une diminution de 72,5% en 45 ans (ci-dessous, tableau 1 et 2).

Tableau 1 : Taux de fécondité (en pour milles) chez les femmes de 15 à 19 ans, de 1978 à 2013, au Sénégal (Diouf et al., 2024).

Années	1978	1986	1992	1997	2002	2005	2010/2011	2012/2013
Taux	189	154	127	103	116	101	93	80
Taux	ESF	EDSI	EDSII	EDSIII	RGPH03	EDSIV	EDS MICS	EDS Continue

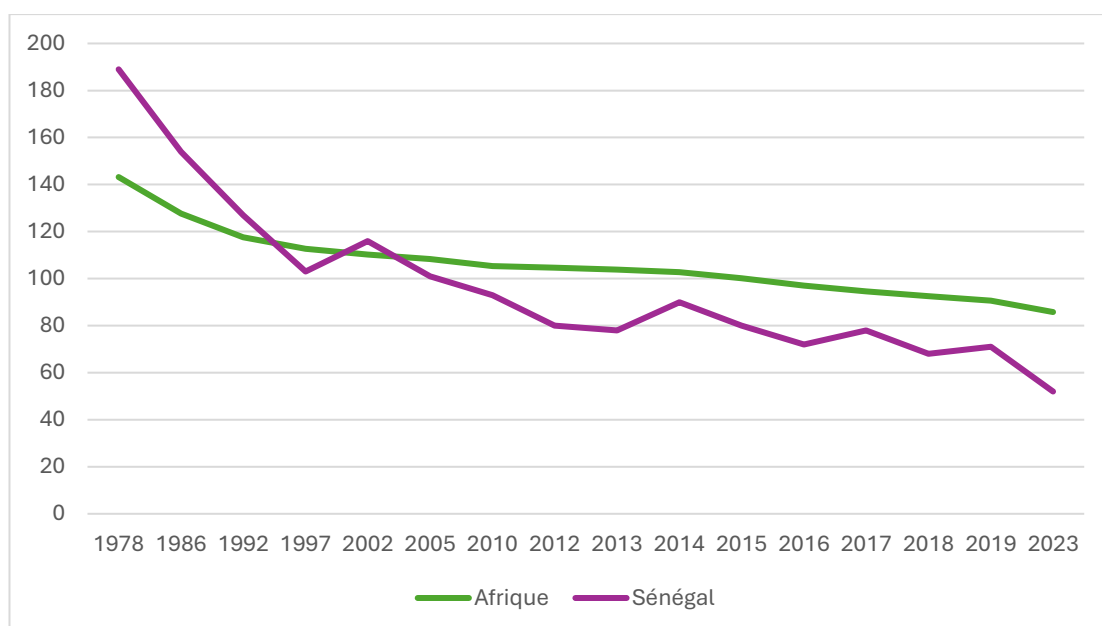
Tableau 2 : Taux de fécondité (en pour milles) chez les femmes de 15 à 19 ans, de 2014 à 2023, au Sénégal (Diouf et al., 2024).

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2023
Taux	90	80	72	78	68	71	52
Taux	EDS Continue2						RGPH-5

Le taux de fécondité, chez les adolescentes de 15 à 19 ans, au Sénégal a chuté plus rapidement que le taux du continent africain (comme constaté dans le graphique 2, ci-dessous). Le Sénégal avait un taux plus élevé en 1978 par rapport à l’Afrique, soit 189 pour 1000 contre 143,2 pour 1000. En 2023, le taux sénégalais était moins élevé que le taux africain, soit 52 pour 1000 contre 85,8 pour 1000 filles âgées entre 15 à 19 ans.

Nous constatons également que le taux sénégalais, contrairement au taux africain diminuant progressivement, est fortement instable, connaissant des augmentations et des diminutions irrégulières. Le changement de types de sources pour le taux sénégalais pourrait expliquer ces variations locales. Et les données globales pour le taux africain sont corrigées rendant la courbe plus « lisse ».

Graphique 2 : Taux de fécondité des adolescentes (en pour milles), entre 15 à 19 ans, de 1978 à 2023, au Sénégal en comparaison au continent africain (United Nations Population, 2024 et Diouf et al., 2024).



Le tableau 3, ci-dessous, procure davantage d'informations sur la proportion d'adolescentes mères entre 10 à 19 ans, en 2023, au Sénégal. Dans l'ensemble, parmi les adolescentes entre 10 à 19 ans, 6,3% sont mères. La proportion de mères adolescentes est plus élevée entre 15 à 19 ans, soit 11,8%, contre 1,1% entre 10 à 14 ans. Le pourcentage de mères adolescentes (entre 10 à 19 ans) est également plus élevé en milieu rural, soit près du double qu'en milieu urbain (8,6% contre 4,1%).

Tableau 3 : Proportion (en %) d'adolescentes mères par âge selon leur milieu de résidence en 2023, au Sénégal (Diouf et al., 2024).

Age	Le milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
10-14 ans	0,8	1,5	1,1
15-19 ans	7,4	17,3	11,8
10-19 ans	4,1	8,6	6,3

Le taux de fécondité chez les adolescentes varie également en fonction de la zone géographique du Sénégal. A l'Est du pays, le taux de fécondité des femmes, entre 15 à 19 ans, est généralement nettement plus élevé que le long de la côte atlantique (à l'Ouest, excepté la région de Kaffrine).

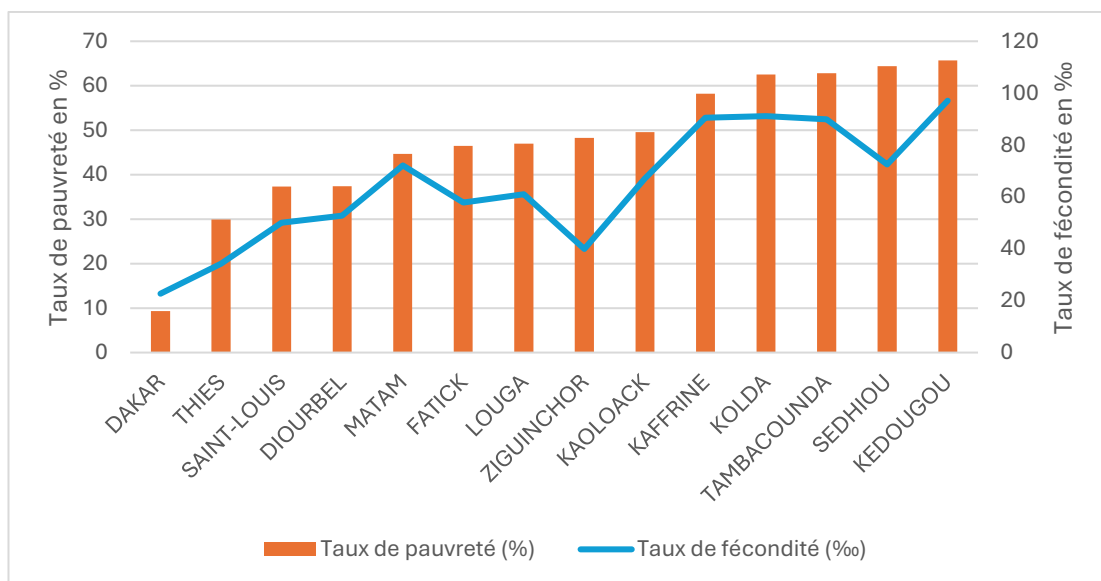
La région Dakar, comprenant la capitale, est celle qui a le taux le plus faible de fécondité chez les 15- 19 ans, soit 22,7 naissances pour 1000 adolescentes (ci-dessous, tableau 4). Ceci vient en partie confirmer le tableau 2, ci-dessus. La région Dakar, considérée urbaine a un taux de fécondité chez les adolescentes de 15 à 19 ans nettement inférieur à celui de la région Kedougou, majoritairement rurale. Cependant, il est difficile de comparer les régions sur base du critère urbain/rural car le Sénégal se base sur des localités urbaines/rurales présentes en divers nombres au sein de chaque région (Direction des Statistiques Démographiques et Sociales & Division de la Cartographie et de l'Echantillonnage, 2024).

Tableau 4 : Taux de fécondité (en pour milles) des adolescentes, de 15 à 19 ans, par région, en 2023 (Diouf et al., 2024).

Taux de fécondité de femmes de 15 à 19 ans par région (en ‰)	
Régions	
L'Ouest	
DAKAR	22,7
ZIGUINCHOR	39,9
DIOURBEL	52,8
SAINT LOUIS	50
KAOLACK	67,1
THIES	34,2
LOUGA	61
FATICK	57,8
KAFFRINE	90,5
SEDHIOU	72,5
L'Est	
KOLDA	91,1
TAMBACOUNDA	89,9
MATAM	72,1
KEDOUGOU	97,1

Le graphique 3, ci-dessous, semble démontrer qu'au plus la région est pauvre, au plus le taux de fécondité des adolescentes est élevé, excepté pour les régions de Fatick, Louga, Ziguinchor et Sedhiou.

Graphique 3 : Taux de pauvreté (%) des régions en comparaison du taux de fécondité des adolescentes de 15 à 19 ans (%) au Sénégal (ANSD, 2024 et Diouf et al., 2024).



Ainsi, bien que le taux de fécondité chez les adolescentes de 15 à 19 ans diminue avec le temps, celui-ci reste préoccupant et camoufle de grandes disparités régionales. Les grossesses adolescentes restent donc considérées comme un problème national de santé publique et au niveau social (Bledsoe & Cohen, 1993, United Nations, 1994 ; cités dans Adjamagbo et al., 2015).

2.3.3. Les facteurs incitatifs des grossesses adolescentes

La littérature scientifique présente plusieurs facteurs pouvant donner lieu à une grossesse adolescente.

2.3.3.1. *Les facteurs socio-économiques*

Les facteurs socio-économiques se rapportent notamment au revenu, au statut économique et aux perspectives d'emploi (Shrestha, 2002 ; Isaranurug et al. 2006 ; cités dans Odejimi & Bellingham-Young, 2016).

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) déclare que les adolescentes sont plus à risque de tomber enceinte si elles sont en précarité économique (Chung et al., 2018 ; cité dans OMS, 2024 et rejoint par Yakubu & Salisu, 2018).

Au Sénégal, le quintile de bien-être économique joue une influence sur la venue d'une grossesse chez les adolescentes. On constate, sur base du tableau 5, ci-dessous, que les

adolescentes, faisant partie du quintile de bien-être économique le plus bas, sont plus nombreuses à avoir déjà des enfants.

Tableau 5 : Grossesses chez les adolescentes selon leur quintile de bien-être économique, en 2023 (Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, 2024).

Pourcentage de femmes de 15 à 19 ans qui :				
Quintile de bien-être économique	Ont déjà eu une naissance vivante	Ont déjà eu une grossesse improductive	Sont actuellement enceintes	Ont déjà été enceintes
Le plus bas	24,7	2,4	5,7	29,6
Second	13,8	1,7	4,5	17,5
Moyen	8,8	1,5	3,1	11,6
Quatrième	5,2	0,4	2,6	7
Le plus élevé	3,4	0,6	0,6	4,1

Le peu de perspectives en termes d'emploi pousse également de nombreuses adolescentes à se marier, augmentant les risques de grossesse (Wendland & Levandowski, 2014).

Au Sénégal, les femmes ont moins d'opportunités d'emploi rémunéré que les hommes (Labani Motlagh & Sanz Ventin, 2021). En 2022, le taux d'emploi des hommes s'élevait à 56,2% contre seulement 31,1% pour les femmes (Deschamps, 2025).

De plus, elles travaillent majoritairement dans le secteur agricole (soit 70%), or seulement 10% d'entre elles possèdent un titre de propriété (Collier & Gontard, 2022). Ainsi, plus d'une femme sur huit travaillent dans le secteur informel, incluant une absence complète de protection sociale et de sécurité (OHCHR, 2015 ; cité dans Deschamps, 2025).

En milieu urbain, de nombreuses jeunes femmes, pour compenser leur situation précaire, peuvent pratiquer le « mbaraan », soit entretenir des relations affectives et sexuelles avec un homme fortuné en échange de soutien financier, pouvant engendrer des grossesses non désirées (Hannaford & Foley, 2015). Cette pratique rejoint la théorie de l'adaptation rationnelle de Chirley et Raley (au point 2.2. Les théories, p.6).

2.3.3.2. Les facteurs éducatifs

Il y aurait un lien entre le niveau d’instruction des adolescentes et le risque de prévalence à tomber enceinte précocement (Chung et al., 2018 ; cité dans OMS, 2024 et rejoint par Yakubu & Salisu, 2018).

Les filles non scolarisées sont plus à risque d’être mariées très jeunes et ainsi de tomber enceinte par rapport à celles poursuivant leurs études (Maiga & Kone, 2022).

L’éducation est aussi un facteur essentiel dans les perspectives professionnelles chez les jeunes filles, déjà enceintes. De nombreuses adolescentes délaissent le système scolaire ou sont sujettes à des discriminations et à l’exclusion en raison de leur grossesse (Khouma & Ka, 2015). J’aborde, dans le point 2.3.4. Les conséquences d’une grossesse adolescente : un risque sanitaire, social et psychologique pour la mère et le bébé (en page 20), plus en détail les conséquences de la grossesse sur le parcours scolaire des adolescentes.

Au Sénégal, le taux de scolarisation des filles en primaire s’élève à 91% en 2021 (ONU Femmes, 2021 ; cité dans Deschamps, 2025) et les filles jusqu’au secondaire sont plus scolarisées que les garçons (ANSD, 2023). Cependant, le taux d’abandon scolaire est davantage féminin que masculin (OHCHR, 2015 ; cité dans Deschamps, 2025). Le pourcentage de filles diminue avec les années d’étude plus rapidement que les garçons et s’accompagne de grandes disparités régionales. Cela est dû notamment au mariage précoce, plus fréquent en milieu rural, incitateur de grossesses adolescentes et ayant comme effet d’éloigner la jeune fille de l’école (Cissé et al., 2021).

Le niveau d’instruction au Sénégal semble par ailleurs exercer une influence partant du constat que le taux de fécondité des adolescentes est plus élevé lorsqu’elles ne possèdent aucun diplôme (ci-dessous, tableau 6).

Tableau 6 : Taux (en pour milles) de fécondité des adolescentes, âgées entre 15 à 19 ans, selon le niveau d’instruction, en 2023 (Diouf et al., 2024).

Le niveau d’instruction			
Aucun niveau	Préscolaire/élémentaire	Moyen	Secondaire
89,3	52,9	24,9	11,8

De plus, l'éducation sexuelle reste un sujet tabou et beaucoup d'adolescentes ont peu de connaissances sur la santé reproductive et leurs droits sexuels (Collier & Gontard, 2022).

De nombreux parents ont dû mal à évoquer le sujet, ce qui contraint les jeunes à se renseigner via d'autres canaux de communication, comme les cours enseignés à l'école, les réseaux sociaux et les pairs (Wouango et al., 2025).

Or, le niveau d'instruction et d'éducation sexuelle sont liés à l'utilisation des moyens de contraception. Au plus une femme a un niveau d'éducation élevé, au plus elle aura été informée sur ses droits sexuels et elle pourra réaliser ses propres choix en matière de santé reproductive (Martin, 1995 ; cité dans Odejimi & Bellingham-Young, 2016).

2.3.3.3. *Les facteurs législatifs*

La législation portant sur l'âge du mariage des femmes et sur l'accès aux moyens de contraception sont deux autres facteurs clés ; une absence de législation nationale sur l'interdiction du mariage des jeunes filles mineures expose les adolescentes à un plus grand risque de tomber enceinte. Souvent elles sont mariées assez jeunes et deviennent de ce fait actives sexuellement plus rapidement et sans prise de contraception (OMS, 2024).

Au Sénégal, le gouvernement a signé le Protocole de Maputo, le traité sur les droits des femmes africaines. Ce protocole porte notamment sur l'égalité d'accès à l'éducation sans distinction de genre, à l'interdiction du mariage avant l'âge de 18 ans chez les jeunes femmes et à garantir les droits liés à la santé sexuelle et reproductive (Kamgang Simeu, 2022).

Toutefois, les normes sociales résistent à ce cadre légal et sur le terrain, de nombreuses jeunes femmes sont discriminées et violentées en raison de leur genre (Collier & Gontard, 2022).

Sur le plan législatif, le Code de la Famille (article 111) autorise le mariage chez les femmes dès l'âge de 16 ans et chez les hommes dès 18 ans (*Code de la famille sénégalais*, 1972). Le code viole les protocoles internationaux, portant sur la Convention relative aux Droits de l'Enfant, signés par le Sénégal, explicitant l'interdiction du mariage des femmes avant l'âge de 18 ans (Collier & Gontard, 2022).

Si le mariage est interdit administrativement en dessous de 16 ans, il ne constitue une infraction, pénalement répressive, au nom de la loi sénégalaise, qu'en dessous de 13 ans (Iris Group, 2021). Une autre entrave au non-respect des mariages précoces est la flexibilité de l'application des lois et l'inégalité d'accès à la justice entraînant un non-respect des droits des jeunes filles (Collier & Gontard, 2022).

Sur le plan administratif, le système d'enregistrement des naissances étant coûteux et non obligatoire, de nombreuses jeunes femmes n'ont pas de date de naissance « légale », ainsi leur mariage, même en dessous de l'âge légal, n'est pas puni par la loi (Iris Group, 2021).

Dans le tableau ci-dessous, nous constatons que les jeunes filles âgées entre 15 à 19 ans ont un taux de fécondité plus élevé lorsqu'elles sont mariées ou l'ont été. Ceci met en avant le lien entre le mariage et l'entrée dans la maternité.

Tableau 7 : Taux (en pour milles) de fécondité des adolescentes âgées de 15 à 19 ans, et selon l'état matrimonial, en 2023, au Sénégal (Diouf et al., 2024).

L'état matrimonial						
Monogames	Polygames	Célibataires	Veuves	Divorcées	Concubinage/ Union libre	Séparées
226,8	231,4	5,3	93,1	139,6	49,1	122,3

Concernant l'accès à la contraception, la loi de 2005 sur la santé reproductive permet le libre choix des femmes, sans discrimination de l'âge ou du statut matrimonial, en matière de droits à la santé reproductive (Collier & Gontard, 2022). Toutefois, la pratique de l'avortement est encore punie par la loi, et ce même en cas de viol ou d'inceste (ceci entre en contradiction avec le Protocole de Maputo que le gouvernement sénégalais a signé en 2003 et ratifié en 2004) (FIDH, 2025).

L'interruption volontaire de grossesse est en réalité autorisée légalement dans un seul cas : la mise en danger de la vie de la mère (article 35 du Code de déontologie médicale). Cette restriction pousse de nombreuses jeunes femmes à avoir recours à des avortements clandestins. En 2012, au Sénégal, il y aurait eu 51.500 avortements (Guttmacher Institute, 2015). Cependant, ce chiffre est peu fiable car cet acte, puni pénalement, est une donnée sensible à récolter. Ces actes médicaux, réalisés généralement dans des conditions précaires, engendrent des risques importants pour la santé de la femme enceinte (Mbow et al., 2016).

2.3.3.4. *Les facteurs se rapportant aux services sur la santé reproductive et sexuelle*

Il existe une législation, des politiques restrictives et des normes culturelles défavorables à la fourniture des moyens de contraception hors mariage, les services relatifs à la vie sexuelle et affective des adolescents sont souvent peu fonctionnels (Collier & Gontard, 2022 et OMS, 2024).

Ceci se constate également au Sénégal. Parmi les jeunes femmes âgées de 15 à 19 ans non mariées, 70% ont des besoins non satisfaits en matière de contraception. Elles souhaitent ne pas tomber enceinte mais elle n'utilisent pas de moyen de contraception, pour diverses raisons (Darroch et al., 2016 ; cité dans Morgan et al., 2019).

Les croyances véhiculées sur les moyens de contraception ont un effet néfaste sur la prise de ceux-ci. Le préservatif est perçu comme un signe d'infidélité et de relations libres. Les adolescentes sont considérées comme ayant des « mœurs légères » et perçues comme peu aptes à avoir des relations durables (Salam Fall et al., 2018).

De plus, les professionnels de santé sont souvent non qualifiés et porteurs de biais négatifs sur la sexualité des jeunes (Yakubu & Salisu, 2018). Les services de santé, sont dès lors souvent considérés comme peu accueillants et ne proposant pas des conditions d'anonymat, de nombreux adolescents ne se sentent pas à l'aise de rentrer dans ces établissements (Vodiena G. et al, 2012 ; cité dans Salam Fall et al., 2018,). Pour cette raison, « *les services de santé ne sont utilisés qu'en seconde intention, après échec de l'automédication, des plantes médicinales ou du traitement traditionnel* » (Salam Fall et al., 2018, p.18).

Malgré des programmes anti-sida proposant des traitements gratuits, le gouvernement sénégalais garde une posture de réserve concernant la santé reproductive. Les moyens de contraception restent coûteux et découragent certains jeunes à payer des frais (Yakubu & Salisu, 2018).

2.3.3.5. *Les facteurs culturels et sociaux*

Le mariage précoce, pratique culturelle encore courante en Afrique, est un incitateur à la grossesse adolescente (Chemuru et Srinivas, 2015 ; cité dans Odejimi & Bellingham-Young, 2016).

« [Au Sénégal] *un quart des filles se marient avant l'âge de 20 ans, souvent sous la pression sociale ou familiale.* » (Wildafao, 2025). Et à la suite du mariage, les femmes sont incitées socialement à avoir des enfants au détriment de tout autre projet, éducatif ou professionnel (Labani Motlagh & Sanz Ventin, 2021).

L'entourage familial peut aussi être incitateur, notamment lorsque la mère de l'adolescente a été également mère à un jeune âge. Cela peut pousser la jeune fille à reproduire le schéma familial (Dadoorian, 2005 ; cité dans Wendland & Levandowski, 2014).

2.3.3.6. *Le facteur des violences sexuelles*

Les violences sexuelles sont aussi un risque de grossesses adolescentes (OMS, 2024 et Pietras et al., 2024).

En 2017, au Sénégal, 6,3% des adolescentes âgées entre 15 à 19 ans avaient déjà subi des violences sexuelles au cours de leur vie et 3,4% au cours des 12 mois précédents selon l'Enquête Démographique et de Santé (Diouss et al., 2019). Ces données nous donnent une indication de la grandeur du phénomène des violences sexuelles chez les adolescentes ; toutefois, je n'ai pas trouvé d'informations portant sur les grossesses adolescentes à la suite de viols ou d'incestes.

Les grossesses provenant d'un viol ou de l'inceste sont mal perçues par l'entourage de la jeune femmes victime, subissant la honte et le déshonneur. Ces grossesses sont généralement tenues secrètes par la communauté (Mbow et al., 2016).

2.3.3.7. *Les facteurs psychosociaux et individuels*

Certaines jeunes femmes souhaitent volontairement avoir un enfant pour affirmer leur identité de « femme adulte » envers leur famille et leur entourage (Dadoorian, 2005 ; cité dans Wendland & Levandowski, 2014). Cette grossesse peut permettre de s'affranchir du cocon familial et d'acquérir un nouveau statut social, celui d'être mère. Cette vision est d'autant plus présente chez les adolescentes, provenant de classes sociales défavorisées, car la grossesse est perçue comme une « *voie d'ascension sociale* » (Dadoorian, 2000 ; cité dans Wendland & Levandowski, 2014).

La faible estime de soi et la recherche de reconnaissance et d'affection peuvent également encourager une adolescente à vouloir devenir mère (Yakubu & Salisu, 2018).

Un autre point, constaté au Sénégal, est le fait de tomber enceinte afin de contraindre le partenaire à l'épouser (Dramé, 2003 ; cité dans Adjamagbo et al., 2005). Cela peut se produire avec la complicité du conjoint lorsque la famille de l'une des parties s'y oppose (Adjamagbo & Delaunay, 2018). La grossesse devient alors un choix rationnel. Cela rejoint la théorie de l'adaptation rationnelle de Cherlin et Riley (au point 2.2. Les théories, page 6).

Enfin, la consommation excessive d'alcool et de substances peuvent d'une certaine manière devenir des facteurs incitatifs aux grossesses adolescentes car il rend davantage vulnérables les adolescentes et « *une cible facile pour les exploitations sexuelles* » (Yakubu & Salisu, 2018).

La consommation d'alcool et de drogue, bien que réprimandée par les préceptes religieux, touche malgré tout une part de plus en plus importante de la jeunesse féminine sénégalaise dans les milieux urbains. Elle favorise des comportements violents et l'abandon scolaire, des facteurs aggravant le risque de grossesse (Diégane Tine, 2019).

2.3.3.8. *Les facteurs liés à l'accessibilité de l'internet*

L'omniprésence des réseaux sociaux et l'accessibilité d'internet permet aux jeunes de communiquer plus facilement avec leurs partenaires et d'avoir accès à des réseaux et des contenus encourageant des relations sexuelles très jeunes, sans prendre conscience des risques encourus, tels qu'une grossesse (Yakubu & Salisu, 2018).

Au Sénégal, en raison des tabous culturels et des services pour la santé reproductive déficient (je vous renvoie au point 2.3.3.4. *Les facteurs se rapportant aux services sur la santé reproductive et sexuelle*, page 18), les adolescents cherchent à comprendre leurs corps et leur sexualité via notamment les réseaux sociaux, les interactions avec leurs amis et de pairs sur des sites de rencontres sans pour autant se protéger, entraînant des grossesses imprévues (Ndiaye, 2024).

2.3.4. Les conséquences d'une grossesse adolescente : un risque sanitaire, social et psychologique pour la mère et le bébé

Beaucoup d'études portent sur la santé maternelle car une grossesse adolescente présente davantage de risques pour la mère et pour l'enfant.

Les bébés de mères de moins de 20 ans, ont deux fois plus le risque de décéder dans le premier mois de vie que les bébés dont la mère a entre 20 à 29 ans (Organisation Mondiale de la Santé, 2012). Les bébés de mères adolescentes sont de ce fait plus à risque de naître prématurément, de souffrir d'insuffisance pondérale, d'un retard de croissance intra-utérin ou d'un handicap (Pietras et al., 2024).

La grossesse précoce peut amener des complications durant la grossesse et l'accouchement pour la jeune mère (Wouango et al., 2022), telles que des hémorragies et des infections chroniques (Ursache et al., 2023 ; Mombo-Ngoma et al., 2016 ; Leftwich HK, & Alves MVO, 2017 ; Agampodi et al., 2021 ; cités dans Priyadharshani et al., 2024). Dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, une femme sur quatre décédant durant la grossesse ou à l'accouchement est adolescente ; *« les complications de la grossesse et de l'accouchement sont la principale cause de décès chez les femmes âgées de 15 à 19 ans. »* (Organisation Mondiale de la Santé, 2012, p.3).

La grossesse peut être vécue comme un réel traumatisme pour l'adolescente. Son corps, souvent encore immature, n'est pas encore prêt pour porter un enfant et son psyché en construction, peut être également affecté (Seydi 2023 ; cité dans Ndiaye, 2024). Les jeunes filles mères sont ainsi plus à risque de tomber en dépression post-partum et de rencontrer des difficultés à s'occuper de leur bébé (Wendland & Levandowski, 2014).

Souvent les adolescentes abandonnent l'école avec la naissance de leur enfant et rencontrent des difficultés à reprendre leur vie d'étudiante, notamment en raison de la stigmatisation sociale rencontrée par de nombreuses jeunes mères et de la difficulté de concilier les études et le rôle maternel (Yakubu & Salisu, 2018).

Les politiques nationales portant sur l'éducation en milieu scolaire en Afrique sont généralement punitives et discriminatoires envers les adolescentes enceintes, en empêchant de poursuivre le cursus scolaire en cas de grossesse (Versluys, 2019 ; cité dans Diamond, 2022).

Au Sénégal, « *les élèves en état de grossesse font l'objet d'une suspension de scolarité jusqu'à l'accouchement [...]. La réintégration dans l'établissement se fait sur la présentation d'un certificat médical d'aptitude à reprendre les cours* » (La circulaire n°004379, 2007 ; citée dans Cissé et al., 2019, p.54).

Les risques sanitaires, sociaux et psychologiques sont aussi déterminés par les conditions psychosociales, comme leur lieu d'habitation, leur hygiène, leur alimentation, etc., avec lesquelles les adolescentes vivent leur grossesse et le suivi médical avant la naissance de l'enfant (Centenaro Levandowsk & Wendland, 2014).

Un environnement néfaste peut aggraver la situation, par exemple si l'adolescente est mal entourée par sa famille ou son partenaire, ou en cas de comportements à risque, comme la consommation de drogue et d'alcool (Wendland & Levandowski, 2014 et Pietras et al., 2024).

2.3.5. La place de la femme dans la société sénégalaise

Le gouvernement sénégalais porte depuis plusieurs années une attention particulière à suivre les principes d'égalité de genre. De ce fait, il a choisi de consacrer une de ses lignes directrices à l'intégration de la lutte contre les inégalités de genre dans ses politiques et programmes et à consolider les capacités des institutions et collectivités locales pour l'émancipation et l'autonomisation des femmes. Le gouvernement sénégalais « *a ratifié les principales conventions internationales, telles que la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC)* » (Collier & Gontard, 2022, p.10).

Toutefois, « *la société sénégalaise [reste] très structurée socialement : en plus des divisions ethniques, on retrouve également une division par caste* » (Labani Motlagh & Sanz Ventin, 2021, p.26). La société sénégalaise est aussi profondément patriarcale (Alé Mbaye, 2025). Etant un système coutumier avec une culture conservatrice et religieuse (Labani Motlagh & Sanz Ventin, 2021), de nombreuses décisions restent entre les mains du mari ou du père, notamment en ce qui concerne le mariage des filles (Alé Mbaye, 2025).

Par exemple, bien que les femmes sénégalaises soient actives professionnellement, les représentations sociales persistent à promouvoir une division genrée du travail et le rôle prédominant des femmes dans la sphère privée et familiale, cantonnées à un travail

de maison (Fall-Sokhna & Thiéblemont-Dollet, 2009) ou au secteur agricole très peu rémunéré (Deschamps, 2025).

Le groupe social, dont les chefs traditionnels et religieux (tant catholiques que musulmans) et la famille intra-muros, exerce une influence importante dans les décisions prises par l'individu. « *Le milieu socio culturel, le milieu de socialisation, le milieu de résidence inculquent à l'individu les normes et valeurs culturelles* » (Salam Fall et al., 2018, p.17). Les organisations islamiques tendent à moraliser l'espace public et dénoncent notamment l'attitude des femmes ne respectant pas les versets du Coran (Samson, 2006 ; cité dans Brochard, 2014).

Il est donc attendu que les femmes et les jeunes filles suivent des comportements liés à leur genre et à leur âge justifiés par des normes sociales inégalitaires, provenant de référents culturels et religieux et autorisant dans les cas où elles ne sont pas respectées des pratiques discriminatoires et violentes ou de la marginalisation et de l'exclusion de la communauté (Collier & Gontard, 2022).

Ces normes sociales genrées soutiennent notamment des pratiques traditionnelles nocives comme le mariage de jeunes filles mineures, les grossesses précoces en situation maritale et les mutilations génitales féminines (Labani Motlagh & Sanz Ventin, 2021).

Les attentes sociales envers les filles sont très différentes de celles des garçons, qui bénéficient de privilèges, de supériorité et de domination. Les femmes se doivent d'être dociles et obéissantes envers les aînés et leur mari, deux groupes sociaux considérés dans la société sénégalaise comme détenteurs de pouvoir (Collier & Gontard, 2022).

2.3.6. La grossesse hors mariage

2.3.6.1. *Être épouse et mère avant tout*

« *L'enfant est la parure de la femme...* » et pour une femme « *ne pas s'inscrire dans la suite des générations, c'est mourir définitivement..., c'est la vraie mort* » (Lutz-Fuch, 1994 ; cité dans Mbassa Menick, 2000, p.1558).

Dans la société sénégalaise, le rôle de la femme est avant tout celui d'être mère, mais aussi d'être mariée (Mbassa Menick, 2000). Le célibat est un statut au sein de la société

qui est mal perçu. « *L'entourage voyant la jeune femme prendre de l'âge, pousse de plus en plus au mariage* » (Antoine & Binetou Dial, 2005, p.216).

Les auteurs, Labani Motlagh & Sanz Ventin (2021) rejoignent les propos de Nanitelamio (1995 ; cité dans Adjamagbo & Koné, 2013). Ils ajoutent que le mariage au Sénégal est considéré comme l'avenir des filles. Leur vocation est de concevoir des enfants. « *L'image la plus valorisée socialement de la femme est celle de la femme épouse apte à procréer, et de la femme mère* ». (Labani Motlagh & Sanz Ventin, 2021, p.70). Ceci explique notamment le choix de nombreux parents de marier leurs filles mineures en raison des normes et valeurs de la communauté valorisant le rôle d'épouse et de mère et ce très tôt chez les jeunes filles (Salam Fall et al., 2018).

De plus, la société sénégalaise, de religion à dominance musulmane, considère que le mariage est le seul contexte légitime pour exercer la sexualité (Adjamagbo et al., 2015 & Ndiaye, 2024).

2.3.6.2. *Evolution des pratiques*

Depuis la seconde moitié du 20^e siècle, en Afrique, les jeunes générations tendent à aborder différemment leur vie sexuelle à la suite d'évolutions sociales et démographiques, telles que la généralisation de la scolarisation pour les filles (Mensch et al., 2006 ; cité dans Adjamagbo & Koné, 2013) et l'intensification des migrations pour le travail vers les pôles urbains (Mondain & Delaunay, 2006).

On constate un recul progressif de l'entrée en union maritale, allongeant la période de célibat et rendant plus propice des pratiques sexuelles hors des liens conjugaux (NRC, 2005 ; cité dans Adjamagbo & Koné, 2013 et rejoint par Adjamagbo & Delaunay, 2018). Les mœurs, relatives à la chasteté avant le mariage, deviennent de moins en moins enracinées surtout dans les zones urbaines (Adjamagbo et al., 2015). Et les migrations urbaines pour le travail amènent de nombreux jeunes ruraux à s'extraire du contrôle social de leur entourage resté au village (Adjamagbo & Delaunay, 2018)

Cependant, bien que les relations sexuelles hors mariage deviennent de plus en plus fréquentes (Delaunay & Guillaume, 2007 ; Bozon, 2003 ; cités dans Adjamagbo & Koné, 2013), les normes sociales, restent malgré tout prégnantes dans les mentalités (Delaunay et Guillaume, 2007 ; Bozon, 2003, cités dans Adjamagbo & Koné, 2013) et

avoir un enfant hors mariage reste encore et toujours une situation peu envisageable et non souhaitée (Adjamagbo & Delaunay, 2018).

« Dans [un] contexte de stigmatisation de la sexualité des jeunes, de forte emprise de la famille dans la sphère privée des individus et des couples, de poids important de la morale religieuse et sociale sur les pratiques maritales et procréatives » (Adjamagbo et al., 2015, p.2), une grossesse hors mariage signifie l'exclusion sociale et la marginalisation (Wouango et al., 2022).

Les jeunes sont donc tiraillés entre leurs envies de libertés affectives et sexuelles et la pression des normes sociales et religieuses, stigmatisant tout rapport sexuel hors mariage (Ined, 2013, p.11).

2.3.6.3. *Le regard porté par la société*

Les jeunes femmes, ayant transgressé « l'interdit social » peuvent être discriminées par leur famille et l'entourage, notamment par une absence de soutien économique ou moral et/ou par l'exclusion des activités festives ou religieuses (Mbow et al., 2016).

De nombreuses femmes, rejetées par leur famille, vivent de ce fait dans des situations précaires et rencontrent des difficultés à subvenir à leurs besoins (Mbow et al., 2016). Cette situation peut pousser de nombreuses jeunes filles à avorter clandestinement (Adjamagbo et al., 2015).

Le regard des pairs, et notamment des amis et des camarades de classe, est généralement différent du restant de la société et ceux-ci soutiennent souvent davantage l'adolescente mère. Les générations plus jeunes seraient plus tolérantes que celles des aînées (Aboubakry Cisse, 2023). Toutefois, il reste récurrent que les amis rompent leurs liens avec l'adolescente (Mbow et al., 2016).

La future mère n'est pas la seule à être stigmatisée. L'enfant né en dehors du mariage, peut lui aussi être discriminé. Dans l'ethnie wolof (groupe ethnique majoritaire au Sénégal, présent principalement dans l'Ouest du pays), les enfants nés hors mariage sont nommés « doomu xaraam », ce qui veut dire « enfant du péché ». Ils sont renvoyés au dernier rang de la société sénégalaise (Mbow et al., 2016).

De plus, la mère de la jeune fille peut également subir des discriminations de la part de son entourage et de la société. Les femmes sont considérées comme responsables des problèmes rencontrés au niveau familial et sociétal (Brochard, 2014).

« Au Sénégal, un adage dit : « Quand un enfant réussit, c'est l'enfant de tout le monde, mais quand c'est un déviant, c'est l'enfant de sa maman », ce qui sous-entend que c'est la faute à sa maman. Cette dernière en subit les conséquences » (Mbow et al., 2016, p.21).

Ainsi pour éviter la stigmatisation de la famille, de nombreux parents marient rapidement leur fille enceinte pendant la grossesse ou après l'accouchement pour cacher la transgression et ainsi réparer « la faute » (Adjamagbo & Koné, 2013 et Khouma & Ka, 2015).

Le futur père, quant à lui, fait face à un regard très différent. La sexualité des jeunes hommes est considérée comme une forme de virilité incontrôlable (Wouango et al., 2022). La société est ainsi davantage tolérante envers les hommes alors que la jeune femme enceinte hors mariage sera plus stigmatisée et n'étant plus vierge risque de compromettre toute opportunité de mariage futur (Bakass et al., 2013 ; cité dans Adjamagbo et al., 2015).

Ainsi, les auteurs semblent tous s'accorder sur le fait que les grossesses adolescentes hors mariage au Sénégal sont mal perçues socialement et sur les conséquences encourues. A contrario, j'ai tout de même constaté une divergence de point de vue dans un article de Mondain et Delaunay (deux démographes spécialisées sur l'Afrique de l'Ouest), en 2006. Elles affirment que généralement les mères et les enfants hors mariage finissent toujours par être acceptés par leur entourage familial. Je me questionne au vu de la concordance des autres articles, si ces deux autrices ont travaillé avec une population portant un regard spécifique sur le sujet ou si un autre élément non perçu est entré en jeu.

2.3.7. La perception sociétale des grossesses adolescentes hors mariage sur le continent africain

Le regard de la société sur les adolescentes mères non mariées au Sénégal n'est pas propre au pays. L'ensemble des pays africains sont réticents sur le sujet, sauf exceptions.

En Afrique de l'Ouest et du Centre, dont fait partie le Sénégal, les grossesses hors mariage sont stigmatisées (Awa Ba & Versluys, 2022). En Côte d'Ivoire, la chasteté avant le mariage est indispensable (FIDH, 2022 ; cité dans CGRA, 2023) et devenir

mère hors mariage est synonyme de honte et de déshonneur familial (OCDE, 2022 ; cité dans CGRA, 2023).

Dans le nord du continent, comme en Tunisie et au Maroc, les femmes ayant eu des relations sexuelles hors des liens du mariage peuvent être punies sévèrement par la société et pénalement (Adjamagbo et al., 2015 et Le Bris, 2020).

En revanche, au sud et à l'est, la situation est plus disparate. Certains pays sont plus tolérants comme le Zimbabwe (Garenne, 2017) et l'Afrique du Sud qui compte de nombreuses mères célibataires incluses dans la société (Sennott et al., 2016). Cette dynamique différenciée est liée à des facteurs historiques propres au pays (Mbanjwa & Harvey, 2023).

2.3.8. Projets en cours sur la thématique des adolescentes mères au Sénégal

De nombreux projets internationaux et gouvernementaux travaillent sur le terrain pour soutenir et prévenir les grossesses adolescentes. Ceux-ci travaillent principalement sur le renforcement et l'accessibilité des connaissances et des services portant sur la santé reproductive.

Sur le site du gouvernement sénégalais, nous pouvons retrouver les projets Thiendiya et INTV 2 Santé.

Le projet Thiendiya, organisé depuis 2025 par le gouvernement sénégalais et l'UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la population), promeut l'éducation et la santé reproductive des adolescentes, avec comme objectif de réduire les besoins non satisfaits en termes de contraception. Il vise aussi à informer et prendre en charge les violences envers les femmes (*Lancement des projets « intégré de renforcement de la santé reproductive des femmes, jeunes et adolescentes du Sénégal, Thiendiya » et du « Projet d'appui à l'élimination des violences faites aux femmes et filles, s. d. »*).

Le projet INTV 2 Santé (Renforcement du système de santé et protection sociale), financé depuis 2024 par Enabel, soutient le gouvernement dans l'accès à l'information et à l'éducation en matière de santé reproductive et sexuelle (Enabel, s. d.).

D'autres projets internationaux sont en cours comme l'initiative SWEDD+ et SANSAS.

L'initiative SWEDD+ (Autonomisation des femmes et Dividende Démographique en Afrique subsaharienne), organisée depuis 2015 et relancée en 2024, financée par la Banque Mondiale, propose des projets, dans une approche multidimensionnelle, liés au soutien à l'éducation scolaire des adolescentes, au renforcement de l'accès aux services de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et nutritionnelle, au soutien à l'émancipation économique et à l'autonomisation des jeunes femmes en renforçant leur pouvoir d'action (SWEDD+, s. d.).

Le projet SANSAS (Amélioration des droits et de la santé sexuels et reproductifs des adolescents et des jeunes au Sénégal), financé par l'Agence Française de Développement depuis 2021, vise à améliorer l'accès aux droits et à la santé sexuelle et reproductive des adolescents, et plus particulièrement des filles (AFD, 2021).

3. Question de recherche

La revue de littérature apporte un éclairage sur la situation des grossesses adolescentes au Sénégal. Le nombre de grossesses chez les adolescentes tend à diminuer avec les années (comme le montre les tableaux 1 et 2, au point 2.3.2. Statistiques générales en Afrique subsaharienne et plus particulièrement au Sénégal sur les grossesses adolescentes, page 10) mais reste une préoccupation sanitaire et sociale au niveau national et continental (Bledsoe & Cohen, 1993, United Nations, 1994 ; cités dans Adjamagbo et al., 2015). La situation dans sa dimension quantitative et spatiale est déjà documentée et suivie depuis de nombreuses années, notamment grâce aux Enquêtes Démographiques et de Santé.

De nombreuses études scientifiques ont identifié des facteurs incitants aux grossesses adolescentes. D'autres études ont présenté les risques sanitaires, sociaux et psychologiques pour les jeunes mères et leurs bébés en cas de grossesses précoces.

Toutefois, un autre aspect est mis en évidence dans cette recherche : les enjeux de la survie d'une grossesse chez les adolescentes non mariées.

« Les enjeux reposent désormais moins sur les risques sanitaires (pour la mère et l'enfant) d'une maternité physiologiquement précoce que sur les risques sociaux d'une maternité survenant dans des circonstances non conformes à la norme édictée socialement » (Adjamagbo & Delaunay, 2018, p.209).

Le Sénégal est une société profondément patriarcale, où le groupe social et les croyances religieuses exercent une grande influence sur les choix individuels. La société est marquée par des inégalités et des attentes différentes liées au genre et à l'âge, inculquant des pratiques sociales néfastes pour les filles et les femmes, telles que les mariages précoces (Alé Mbaye, 2025 et Labani Motlagh & Sanz Ventin, 2021). Les représentations sociales sont portées par une vision valorisée socialement de la femme comme génitrice, et ce dans le contexte du mariage, seul cadre légitime de la sexualité (Mbassa Menick, 2000 et Adjamagbo et al., 2015 & Ndiaye, 2024). Ainsi, une jeune fille tombant enceinte en étant non mariée risque d'être exclue et marginalisée par sa famille et sa communauté (Wouango et al., 2022).

La grossesse hors mariage peut être jugée comme une honte pour la lignée familiale selon les parents et les frères et sœurs (Mjwara & Maharaj, 2018 ; cité dans Aboubakry Cisse, 2023).

Toutefois, on constate un recul progressif chez les jeunes, tant pour les hommes que pour les femmes, de personnes en union et entraînant ainsi une augmentation de jeunes en situation de célibat (Mondain et al., 2014).

L'exercice de la sexualité est de ce fait en train d'être petit à petit dissocié du contexte marital, démontrant une transformation profonde des normes et des représentations sociales chez les jeunes (Blanc et Way, 1998 ; Mensh et al., 1999 ; cités dans Adjamagbo et al., 2005). Il est important de préciser que cette transformation culturelle est davantage marquée en milieu urbain plutôt qu'en milieu rural où les normes sociales pèsent encore énormément sur les adolescents (Adjamagbo & Antoine, 2002 ; cité dans Adjamagbo et al., 2005).

« Ces changements sont notamment associés à l'influence grandissante de la vie urbaine, qui implique un plus grand accès à l'information et à de nouveaux modèles comportementaux, aussi bien qu'un éloignement plus fréquent de l'environnement familial » (Agyei et al. 2000 ; Barker & Rich, 1992 ; Meekers, 1994 ; cités dans Mondain et al., 2014, p.35).

Un recul de l'entrée en union, engendrant une sexualité prémaritale combiné à un accès restreint aux moyens de contraception (Adjamagbo et al., 2015) et des lois interdisant l'avortement (FIDH, 2025), génèrent une augmentation du nombre de grossesses hors mariage. Il est devenu fréquent de comptabiliser des grossesses adolescentes hors

mariage (Wouango et al., 2022). En revanche, les représentations sociales restent prégnantes et continuent à stigmatiser les jeunes mères (Delaunay & Guillaume, 2007 ; Bozon, 2023 ; cités dans Adjamagbo & Koné, 2013).

Toutefois, les jeunes générations semblent développer progressivement un discours plus ouvert sur le sujet, surtout en milieu urbain (Aboubakry Cisse, 2023).

Ceci m'amène donc à m'interroger sur cette nouvelle dynamique initiée par les jeunes générations actuelles. La littérature scientifique s'intéresse aux représentations différentes entre la population vivant en milieu rural et urbain sur les grossesses prémaritales. Toutefois, peu d'études analysent et comparent concrètement les jeunes générations et les générations plus âgées sur leurs visions des grossesses adolescentes hors mariage. Les jeunes générations, surtout en milieu urbain, semblent s'émanciper des normes sociales et avoir une sexualité hors mariage. Cela m'amène donc à me demander si leurs représentations sur les grossesses hors mariage se sont modifiées et me conduit à la question de recherche suivante : Comment les représentations sociales sur les grossesses adolescentes hors mariage varient-elles entre les générations au Sénégal ?

Cette question, assez vaste, peut se décliner en deux sous-questions :

- Comment les représentations sociales sur les grossesses adolescentes hors mariage ont évolué dans le temps et quels sont les facteurs pouvant expliquer ces changements ?
- Comment les caractéristiques individuelles, telles que l'âge et le sexe, et le contexte sociétal, conditionné par la religion et les normes sociales, influencent-ils les perceptions des individus sur les grossesses hors mariage ?

4. Méthodologie

4.1. Approche de la recherche

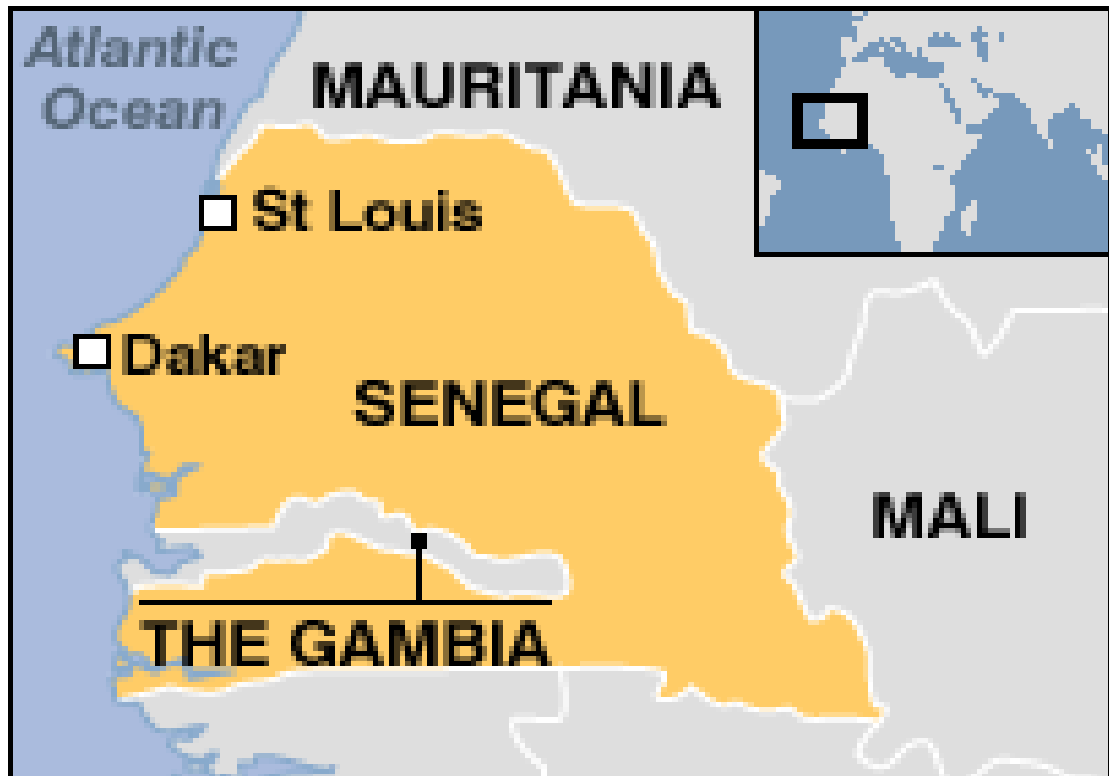
J'ai réalisé une analyse qualitative pour questionner les représentations sociétales sur les adolescentes mères ou enceintes, non mariées, entre les jeunes générations et celles plus âgées au Sénégal. Mon objectif est d'évaluer si les perceptions sociétales ont évolué entre les générations et de comprendre, dans la mesure du possible, les facteurs explicatifs.

4.2. Contexte spécifique de la recherche

Cette recherche est ancrée dans un contexte spécifique. L'ensemble des entretiens a été réalisé à Saint-Louis, une ville au nord du Sénégal au sein d'une association où j'ai réalisé un stage d'une durée de deux mois.

4.2.1. La ville de Saint-Louis

Image : Carte situant géographiquement la ville de Saint-Louis (Sy, 2005).



La ville de Saint-Louis fait partie de la région de Saint-Louis, cinquième dans le classement régional au niveau de la densité de la population (ANSD, 2026).

Elle se situe au nord du pays, à proximité immédiate de la Mauritanie, république islamique, comme montrée sur la carte ci-dessus. Saint-Louis réalise de nombreux échanges commerciaux et culturels avec la Mauritanie, s'influençant mutuellement (Bakary, 2025).

La ville de Saint-Louis est composée d'une grande majorité de musulmans particulièrement pieux ; ce qui correspond aux données nationales. 96,8% de la population au Sénégal est musulmane (Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, 2024).

Le taux de fécondité des adolescentes dans la région Saint-Louis est de 50 ‰ (sur base du tableau 4, point 2.3.2. Statistiques générales en Afrique subsaharienne et plus particulièrement au Sénégal sur les grossesses adolescentes, page 12). Il est presque équivalent à la moyenne nationale, soit 52 ‰ (sur base du tableau 2, point 2.3.2. Statistiques générales en Afrique subsaharienne et plus particulièrement au Sénégal sur les grossesses adolescentes, page 10).

Saint-Louis évolue aussi dans un contexte national économique et politique instable. Bien que le Sénégal soit la deuxième économie de l'Afrique de l'Ouest francophone, la situation économique et sociale reste préoccupante (France Diplomatie, 2026). Le taux de chômage augmente avec les années et s'élevait à 23,2% en 2024 (Dieng et al., 2025). Le pays fait face à des tensions budgétaires liées au contexte géopolitique mondial, telles que la guerre en Ukraine et la crise sécuritaire au Sahel, aggravant le déficit public (Direction de la prévision et des études économiques, 2024). La dette publique ne fait qu'augmenter (ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, 2024).

Lors de mon séjour, j'ai constaté que les citoyens étaient sous tension et manifestaient leur mécontentement. De nombreuses grèves nationales et régionales ont éclaté dans différents secteurs : l'éducation, les transports, les magasins alimentaires. Les discussions autour de la politique étaient houleuses. Le président Bassirou Diomaye Faye, élu depuis mars 2024, ne fait pas l'unanimité au sein de la population. Au vu de la situation économique, le gouvernement national actuel a dû mettre en place des politiques d'austérité rejetant la faute sur l'ancien président, Macky Sall (France Diplomatie, 2026).

La ville de Saint-Louis est donc en pleine ébullition, revendicatrice de droits tout en protégeant ses traditions.

4.2.2. L'association

L'association, où j'ai réalisé mon stage, a pour mission de mettre en œuvre des actions de développement au profit de populations précaires et vulnérables, dont les mères et leurs enfants. Elle vise à garantir l'éducation des enfants de familles précarisées, de réconcilier l'enfant et sa famille, d'orienter les jeunes dans l'apprentissage d'une profession et d'accompagner les filles mères marginalisées et en difficulté.

Pour ce faire, l'association tourne autour de quatre pôles : une école maternelle, primaire et proposant des formations professionnelles pour les adolescents et adultes, un centre de médiation entre les familles et les filles mères, une recherche d'états civils pour les enfants dont le père n'a pas été reconnu ou faute de moyens, et un lieu d'hébergement et de suivi social et médical pour les filles marginalisées enceintes ou avec leurs enfants.

Depuis 2007, l'association a hébergé près de 200 filles-mères rejetées par leur famille. Lors de mon séjour, il y avait 3 jeunes femmes résidentes, toutes âgées de 23 ans mais avec des profils très différents. L'une, enceinte, avait un niveau d'instruction moyen et venait de Casamance, une région principale rurale. Une autre était mère de 3 jeunes enfants, non instruite et originaire de Mauritanie, un Etat islamique. La dernière avait un enfant, était étudiante à l'université et provenait de la région de Dakar, un milieu urbain. Le centre ne dispose que de 6 chambres à répartir entre les filles-mères et les bénévoles étrangers. L'association soutient également les adolescentes à distance, accueillies chez leurs proches.

J'ai de ce fait recueilli des données par le biais des entretiens mais aussi par les nombreuses interactions et observations tout au long de la journée, que ce soit durant le stage ou lors des temps libres. J'ai séjourné à l'association dans une maison avec les filles mères expulsées de leur famille. J'ai partagé le quotidien avec elles et certains membres de l'association : les repas, les tâches ménagères, les loisirs, les visites, le marché, les concerts, etc.

De plus, durant ces deux mois, ce fut la période du Ramadan. Afin de m'intégrer pleinement et d'en faire l'expérience, j'ai jeuné avec eux les 30 jours. Mon maître de stage m'avait expliqué que la période du Ramadan est un moment particulier pour les musulmans. C'est un temps d'introspection de soi et de consécration à la religion. Les croyants sont de ce fait moins disponibles et enclins à discuter de sujets sensibles tels que les grossesses hors mariage. Toutefois, comme j'avais pris l'initiative de suivre ce Ramadan avec eux, cela m'a rapproché étroitement des personnes de l'association.

Ainsi, les données recueillies sont à recadrer dans un contexte spécifique, se limitant à l'association, en milieu urbain et aux personnes gravitant tout autour, pour la plupart instruites. Elles nous informent sur les perceptions sociétales sur les grossesses hors mariage, via leur regard particulier.

4.3. Population et échantillonnage

La population de ma recherche est composée de trois groupes sociaux : la population âgée de moins de 25 ans, la population âgée entre 25 à 40 ans et la population âgée de plus de 40 ans.

Pour sélectionner les participants de ma recherche, j'ai décidé de m'appuyer sur un échantillonnage non-probabiliste via une comparaison intergénérationnelle.

Toutefois, un critère a été défini afin de sélectionner les participants pertinents à ma recherche. Dans ce cas-ci, mon unique critère est l'âge. J'ai choisi les tranches d'âge : moins de 25 ans, entre 25 ans et 40 ans et plus de 40 ans. Ces tranches d'âge ont été définies dans le but de comparer des données relevant de différentes générations, porteuses de leurs propres valeurs et traditions. Je m'appuie sur l'hypothèse que les moins de 25 ans ont grandi dans une société en transformation et exposée notamment aux réseaux sociaux ; que les 25 à 40 ans sont tiraillés entre la préservation des normes plus anciennes et celles plus contemporaines ; et que les plus de 40 ans sont ancrés davantage dans des valeurs traditionnelles et conservatrices.

De plus, j'ai privilégié un échantillonnage par choix raisonné. Réalisant un stage au Sénégal, mon maître de stage m'a accompagné dans la recherche des participants.

Les personnes interviewées vivent toutes à Saint-Louis. Pour la majorité, ce sont des personnes que je connais personnellement. Elles sont presque toutes reliées d'une certaine façon à l'association où je travaillais. Soit ce sont des stagiaires, des employés, des femmes accueillies ou soit des parents de stagiaires.

Parmi les 15 personnes interviewées, 6 ont 25 ans ou moins, 5 ont entre 25 ans et 40 ans et 4 ont plus de 40 ans. Et parmi les 15 répondants, 12 sont des femmes et 3 sont des hommes (chacun faisant partie d'une tranche d'âge différente).

Voici une brève présentation des personnes interrogées,

Madame X a 23 ans. Elle est mère de trois enfants et n'est pas mariée (elle a été mariée et a eu son premier enfant lors de cette période, par la suite elle a divorcé et a eu des jumelles). Elle est accueillie depuis peu à l'association car elle a été expulsée de sa famille. Elle ne parle pas français et n'est pas instruite.

Madame Z a 23 ans. Elle est stagiaire à l'association et étudiante à l'université de Saint-Louis. Elle n'est pas mariée et n'a pas d'enfant.

Madame Y a 22 ans. Elle est stagiaire à l'association et suit une formation académique à Thiès, une grande ville près de Dakar. Elle est mariée et n'a pas d'enfant.

Madame A a 32 ans. Elle est professeure en primaire au sein de l'école, initiée par l'association. Elle est mariée et a deux enfants.

Madame B a 35 ans. Elle est professeure en primaire au sein de l'école, initiée par l'association. Elle est mariée et a un enfant.

Madame F a 23 ans. Elle est mère d'un enfant et n'est pas mariée. Elle est hébergée à l'association depuis sa grossesse car elle a été chassée par sa famille. Elle est étudiante à l'université de Saint-Louis.

Monsieur M a 27 ans. Il travaille au sein de l'école, initiée par l'association. Il n'est pas marié et n'a pas d'enfant.

Madame J a 30 ans. Elle travaille au sein de l'association. Elle n'est pas mariée et n'a pas d'enfant. Elle a un diplôme de baccalauréat.

Madame C a 52 ans. Elle est directrice de l'école, initiée par l'association. Elle est divorcée et n'a pas d'enfant biologique mais elle est mère de cœur de plusieurs enfants.

Monsieur O a 23 ans. Il est stagiaire au sein de l'association et suit une formation académique à Thiès. Il n'est pas marié et n'a pas d'enfant.

Monsieur B a 60 ans. Il travaille en collaboration avec l'association. Il est marié et est père de cinq enfants.

Madame M a 27 ans. Elle est stagiaire au sein de l'association et étudiante à l'université de Saint-Louis. Elle n'est pas mariée et n'a pas d'enfant.

Madame G a 41 ans. Elle travaille au sein de l'association. Elle est mariée et a quatre enfants. Elle a un diplôme de travailleuse sociale.

Madame P a 55 ans. Elle est mariée et a cinq enfants dont l'une de ses fille est la deuxième interviewée. Elle ne parle pas le français et n'est pas instruite.

Madame R a 25 ans. Elle est stagiaire au sein de l'association et étudiante à l'université de Saint-Louis. Elle n'est pas mariée et n'a pas d'enfant.

4.4. Outils de collecte de données

4.4.1. Choix de l'entretien

J'ai privilégié une analyse qualitative via des entretiens individuels semi-directifs. L'analyse qualitative est priorisée dans un but d'explorer les représentations sociales des trois catégories sociales sur les grossesses adolescentes hors mariage. J'ai choisi comme méthode l'entretien car « *[il] reste un moyen privilégié, souvent le plus économique, pour produire des données discursives donnant accès aux représentations populaires, autochtones, indigènes, locales.* ». Et, « *les représentations des acteurs locaux sont un élément indispensable de tout compréhension du social* » (de Sardan, 2008, p.54).

De plus, ce type d'analyse peut me donner accès à des données difficilement quantifiables, parfois invisibilisées et les entretiens sont des espaces de rencontre où discuter des représentations sociales d'un individu semble plus abordable que via des méthodes quantitatives (Doucouré, 2021). Pour les entretiens, j'ai réalisé un guide d'entretien-type. Le voici ci-dessous :

1. Présentation du sujet et du contexte
2. Questions relatives à la confidentialité et au consentement éclairé
3. Avant de commencer, est-ce que cela vous dérange si j'enregistre notre conversation ? M'autorisez-vous à enregistrer notre discussion ? Vous serez bien évidemment anonymisé(e).
4. Questions d'introduction
Pour commencer, pouvez-vous vous présenter brièvement (votre nom, âge, d'où venez-vous, avez-vous des enfants ou souhaitez-vous des enfants ?) ?
5. Questions de contenu

Est-ce que vous connaissez une jeune femme qui est tombée enceinte en étant adolescente ?

Question de relance : Si oui, cette jeune femme était dans votre entourage ? Vous la connaissiez personnellement ? Si oui, aviez-vous de bons contacts avec elle ? Cette relation a-t-elle évolué avec l'annonce de sa grossesse ?

Est-ce que vous concevez d'avoir un enfant en n'étant pas marié ?

Question de relance : Le mariage est-il un engagement indispensable pour fonder une famille ?

Comment votre entourage, soit vos amis, parents, collègues, réagiraient si vous deveniez mère/père hors mariage ?

Pensez-vous que cette perception sur les grossesses adolescentes prémaritales est différente selon les âges ?

Question de relance : Est-ce que la vision sur celles-ci a évolué par rapport à avant, quand vous étiez jeune/quand vos parents étaient jeunes ? Si oui, pourquoi le regard a évolué ? Est-ce que selon vous, les jeunes d'aujourd'hui sont plus tolérants ?

Question provenant des entretiens : Est-ce que les personnes qui sont allées à l'école sont plus tolérantes que les personnes analphabètes ?

Pensez-vous également que les filles et les garçons ont des représentations différentes sur ce sujet ?

Question de relance : Est-ce qu'il y a une différence de perception selon les genres, selon vous ? Et si oui, qu'est-ce qui pourrait l'expliquer ?

Question provenant des entretiens : Qui sera la plus jugée par la société : toutes deux sont enceintes hors mariage mais l'une est jeune et l'autre est plus âgée ?

6. Questions de conclusion

Nous arrivons au terme de cet entretien, avant de conclure, souhaitez-vous relever d'autres aspects que nous n'avons pas abordés et qui vous semblent importants ? Avez-vous des questions ?

Je vous remercie pour votre temps et pour ces précieuses informations. Si vous le souhaitez, je peux vous envoyer la retranscription de notre échange.

4.4.2. Construction du guide d'entretien

Pour construire le guide d'entretien, je me suis appuyée sur les données de la revue de la littérature. Partant du constat que les grossesses adolescentes hors mariage deviennent de plus en plus fréquentes au sein de la société sénégalaise (Wouango et al., 2022, j'ai souhaité vérifier si cela s'appliquait également au terrain. Cela m'a

amené à la première question du point 5. : « Est-ce que vous connaissez une jeune femme qui est tombée enceinte en étant adolescente ? ».

La littérature présentait les grossesses hors mariage comme une déviance et engendrant de la discrimination envers l'adolescente (Wouango et al., 2022). Cela m'a conduit à la question suivante : « Comment votre entourage, soit vos amis, parents, collègues, réagiraient si vous deveniez mère/père hors mariage ? ».

Par la question : « Est-ce que vous concevez d'avoir un enfant en n'étant pas marié ? », je souhaitais interroger la place des normes sociales et religieuses dans les perceptions des individus puisque la société sénégalaise, conservatrice et religieuse, subordonne les individus (Labani Motlagh & Sanz Ventin, 2021).

La littérature semblait présenter un détachement progressif aux mœurs chez les jeunes en milieu urbain (Aboubakry Cisse, 2023), j'ai voulu vérifier si cette donnée s'appliquait aux membres de mon lieu de stage et ainsi évaluer si les représentations sociales sur les grossesses adolescentes hors mariage avaient évolué dans le temps. Pour cela, j'ai posé la question : « Pensez-vous que cette perception sur les grossesses adolescentes prémaritales est différente selon les âges ? ».

Enfin, au vu de l'absence de littérature distinguant les perceptions des hommes et des femmes sur les grossesses hors mariage, cela m'a amené à poser la question : « Pensez-vous également que les filles et les garçons ont des représentations différentes sur ce sujet ? ».

4.4.3. Adaptation et évolution du guide d'entretien

Les questions du guide d'entretien n'étaient pas rigides et je les adaptais si nécessaire au profil de l'individu interrogé. Par exemple, la question « Comment votre entourage, soit vos amis, parents, collègues, réagiraient si vous deveniez mère/père hors mariage ? » était adaptée en fonction du sexe et de l'âge du répondant. Si la personne interviewée était déjà mariée. Je lui posais la question dans le passé. « Comment votre entourage, soit vos amis, parents, collègues, auraient réagi si vous étiez devenu mère/père quand vous n'étiez pas encore mariés ? ». Et si le répondant était déjà parent, je lui demandais comment il aurait réagi si sa fille était tombée enceinte.

J'ai aussi adapté le guide d'entretien pour les deux jeunes femmes non mariées et mères afin de ne pas les mettre mal à l'aise. Je leur ai donné la possibilité de raconter leur histoire ou celle d'une autre fille mère.

De plus, deux questions ont émergé des entretiens et ont été ajoutées par la suite dans le guide : Est-ce que les personnes qui sont allées à l'école sont plus tolérantes que les personnes analphabètes ? Qui sera la plus jugée par la société : toutes deux sont enceintes hors mariage mais l'une est jeune et l'autre est plus âgée ?

4.5. Méthode d'analyse

A la suite de la retranscription des entretiens, j'ai décidé de suivre la méthode par thématique pour organiser les propos émis par les différentes personnes interrogées. En relisant les entretiens, j'ai classé les propos par thématiques pertinentes. Cela m'a permis de plus facilement donner du sens aux données et par la suite faire des liens entre les différents extraits au sein d'une même thématique et entre thématiques et entre celles-ci et les comparer à aux données de la revue de la littérature.

4.6. Les limites de la recherche

Une première limite est la taille de l'échantillon. J'ai choisi d'interroger 15 personnes afin d'obtenir une vue d'ensemble du phénomène tout en prenant en compte les limites de temps et de faisabilité. Toutefois, ces données ne peuvent pas être inférées au Sénégal.

La seconde limite est que ces données ont été obtenues via une sélection limitée et située dans un contexte spécifique (comme déjà expliqué au point 3.3. Population et échantillonnage). Par soucis de facilité et d'accessibilité, j'ai choisi de me restreindre aux personnes gravitant autour de l'association. Il m'était difficile de rentrer en contact avec la population pour aborder le sujet de recherche, qui est sensible. Et certains quartiers de Saint-Louis sont peu fréquentables pour les étrangers non accompagnés et les habitants y résidant sont peu communicatifs, et ce même avec les Saint-Louisiens.

Une autre limite est le nombre de répondants « homme » ne s'élevant qu'à trois individus. Les femmes étant majoritaires dans l'association et les hommes peu disponibles ou absents au sein des familles rencontrées, par soucis d'accessibilité, je me suis restreinte à trois profils d'hommes différents.

Il aurait été sans doute intéressant de rencontrer des hommes ayant eu des enfants hors mariage afin d'avoir leur point de vue et d'en apprendre davantage sur la manière dont leur vie est impactée par la suite.

Enfin, une dernière limite est la barrière de la langue. Deux entretiens ont été réalisés avec l'aide d'une traductrice. Le premier obstacle est l'intervention d'une tierce personne pour la traduction. Le sujet étant sensible, les répondants peuvent ne pas se sentir à l'aise d'expliquer leur point de vue à un traducteur. Le second obstacle est le risque de perdre une partie du discours car le traducteur ne répète pas mot à mot et réexplique avec ses mots les dires. Le dernier obstacle est le profil du traducteur. Dans l'un des entretiens, la traductrice est la fille de la répondante. La mère pourrait modifier son discours en raison de la présence de sa fille car certaines questions touchent à ses enfants. Par exemple, je lui ai demandé comment elle réagirait si je faisais partie de la famille et que je tombais enceinte hors mariage. Et la traductrice, sa fille, m'a dit qu'elle changeait la tournure de la phrase pour lui demander directement comment elle réagirait si c'était elle qui devenait mère sans être mariée.

4.7. Défis éthiques et émotionnels

Dans cette recherche, j'ai décelé plusieurs défis éthiques.

Pour commencer, le premier défi éthique est de m'assurer de garantir la confidentialité des interviewés. Il est nécessaire selon moi de veiller à leur anonymat si ceux-ci présentent un discours, par exemple, en opposition avec les normes sociales actuelles. Les auteurs Beauchamp et Childress (1989 ; cités dans Delaunay et al., 2020 et repris dans Diallo, 2021) expliquent que pour garantir la protection de l'intégrité des interviewés, il est nécessaire de s'assurer de respecter leur autonomie. En début de rencontre, le chercheur réexplique les objectifs de son travail de recherche et la possibilité d'arrêter l'entretien si l'interviewé le désire, à tout moment. Il est aussi important d'expliquer que la recherche est bienveillante et que le but n'est pas de nuire à l'interviewé ou en tout cas de limiter le plus possible ce risque. Enfin, il est nécessaire de respecter les normes de confidentialité et d'anonymiser les données.

Le second défi éthique est de m'assurer d'obtenir un consentement éclairé et libre de la part des interviewés. Les auteurs Caldaïrou-Bessette et al. (2017), expliquent qu'il est tout à fait normal de se questionner sur la possibilité d'obtenir un vrai consentement éclairé et libre de personnes, parfois en situation de vulnérabilité. Il est nécessaire que

la personne comprenne les enjeux de l'entretien et d'obtenir un accord clairement énoncé. Comme le premier défi éthique, il est nécessaire de s'adapter à la personne interviewée et de veiller à son confort tout au long de l'entretien.

Enfin, le dernier défi éthique est l'effet de la relation asymétrique entre le chercheur et l'interviewé. Je dois de ce fait être consciente de ma position en tant que chercheuse blanche, belge et universitaire. Selon Harding et Pribam, cette relation asymétrique peut être dépassée s'il y a un partage et un échange tant de la part de l'interviewé que du chercheur (2009 ; cité dans Villani et al., 2014). Avec plusieurs répondants, nous avons comparé la situation au Sénégal et en Belgique, en dehors des entretiens. Et pour la plupart, je les connaissais personnellement, nous avions des échanges quotidiens, même sur d'autres thématiques.

Dans cette recherche, les défis émotionnels portent sur la gestion des émotions.

D'une part, le premier défi émotionnel est que je risque de faire face à des discours s'opposant à ma vision du droit des femmes, cela pourrait me déstabiliser et m'affecter. Les auteurs Villani et al. (2014), pour aider les chercheurs, proposent un outil de débriefing émotionnel nommé « les premières impressions » qui consiste à rédiger juste après l'entretien, à chaud, les difficultés rencontrées. Cela permet de mettre des mots afin de décharger des émotions contradictoires et de prendre du recul, pour garder une posture analytique et non jugeant.

D'autre part, un autre défi est de trouver l'équilibre entre écoute et objectivité. En réalité, l'implication du chercheur n'est pas neutre (Villani et al., 2014). Selon de Sardan (2008), il n'y a pas de solution prédéfinie. Il est à la fois nécessaire de donner du crédit à l'interviewé en réalisant un décryptage critique de l'entretien ; surtout sur un sujet portant sur les représentations sociales qui peut induire chez l'interviewé un risque d'adapter son discours par effet de désirabilité sociale.

5. Analyse réflexive

5.1. Les grossesses hors mariage représentent un quart des naissances chez les adolescentes

Sur base des données de l'ANSD (Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie), j'ai estimé qu'en 2023, il y aurait eu 13 172 naissances chez les adolescentes non mariées, au Sénégal.

Ce chiffre est approximatif et est à relativiser car il n'existe pas de données fiables précisant le nombre de grossesses hors mariage chez les femmes de 15 à 19 ans. Il est donc le résultat de différents calculs sur base de données émises par le ANSD.

Je souhaitais évaluer si le nombre de grossesses hors mariage chez les adolescentes avait évolué dans le temps. Je n'ai pas trouvé de données statistiques suffisantes, avant le Recensement général de la Population et de l'Habitat réalisé en 2023, pour le calculer. Cependant, la littérature scientifique semble affirmer que les grossesses adolescente hors mariage deviennent de plus en plus fréquentes (Wouango et al., 2022), en opposition aux grossesses adolescentes en général, qui tendent à diminuer avec le temps, comme le montrent le tableau 1 et 2 (dans le point 2.3.2. Statistiques générales en Afrique subsaharienne et plus particulièrement au Sénégal sur les grossesses adolescentes, page 10).

Ci-dessous, je détaille les calculs effectués (pour les filles de 15 à 19 ans).

La formule :

Le nombre de naissances hors mariage = le nombre de naissances Total – le nombre de naissances chez les adolescentes mariées

Toutefois, je n'ai pas trouvé de données spécifiant les naissances des adolescentes mariées. Pour ce faire, j'ai réalisé un autre calcul, dont la formule est la suivante :

Le nombre de naissances chez les adolescentes mariées = le nombre d'adolescentes mariées x le taux de fécondité des adolescentes mariées

Selon l'enquête de l'ANSD (2025, p.23) réalisée en 2023, il y avait 1 035 009 adolescentes dont 20,2% étaient mariées. Cela signifie que 209 072 adolescentes étaient mariées (soit 209 071, 82 pour être plus précis).

Et selon ce même rapport, le taux de fécondité des adolescentes mariées monogames était de 204,9‰ et de 208,7‰ pour les adolescentes mariées polygames (ANSD, 2025, p.46).

Pour estimer le taux de fécondité pour les femmes de 15 à 19 ans mariées, nous faisons une moyenne pondérée du taux des adolescentes mariées monogames et polygames. 68,2% des adolescentes mariées étaient monogames (ANSD, 2025, p.35), ce qui équivaut à 142 586,98 adolescentes (soit 68,2% de 209 072, comme mentionné ci-

dessus) et donc 31,8% des adolescentes mariées étaient polygames, équivalant à 66 408,84 adolescentes (soit 31,8% de 209 072, comme mentionné ci-dessus). Par la suite, nous obtenons par multiplication du taux de fécondité et de l'effectif pour chaque groupe, les produits pondérés, soit 29 218,12 pour les adolescentes mariées monogames ($204,9\text{ ‰} \times 142\,596,98$) et 13 859,52 pour les adolescentes mariées polygames ($208,7\text{ ‰} \times 66\,408,84$). Enfin, nous obtenons la moyenne pondérée en divisant le somme des deux résultats ci-dessus par l'effectif total des adolescentes mariées, soit 43 077,64 ($29\,218,12 + 13\,859,52$) / 209 072, ce qui équivaut à 206,04 ‰.

Sur base de ce qui précède, le nombre de naissances chez les adolescentes mariées s'élèverait à 43 077, en arrondissant (soit $209\,072 \times 206,04\text{ ‰}$).

Nous faisons le même calcul pour connaître le nombre de naissances total chez les adolescentes de 15 à 19 ans. Selon l'ANSD (2025, p.36), le taux de fécondité des adolescentes mariées et non mariées était de 54,5‰ sur les 1 035 009 adolescentes en 2023 (comme précisé ci-dessus). Le nombre de naissances chez les adolescentes s'élevait alors à 56 408, en arrondissant (soit $1\,035\,009 \times 54,5\text{ ‰}$).

En conclusion, il y aurait eu en 2023, selon les estimations, 13 331 naissances hors mariage chez les adolescentes âgées entre 15 à 19 ans (soit $56\,408 - 43\,077$, comme mentionnés précédemment).

Il en résulte, selon mes calculs, que près d'une naissance sur quatre chez les femmes âgées entre 15 à 19 ans survient en dehors des liens du mariage.

Les entretiens réalisés attestent de la fréquence des grossesses adolescentes hors mariage. En effet, l'ensemble des interviewés connaissent dans leur entourage proche une jeune fille mineure qui a été enceinte hors mariage. Elle peut faire partie de leur famille, de leurs amis ou des membres de leur communauté, comme de leur voisinage.

« Oui, c'est quelqu'un de mon entourage, mais on est des voisins. [...] On habite dans le même quartier » (Madame A, 32 ans, mariée et mère).

« Celle qui était enceinte, genre c'était ma sœur » (Madame M, 27 ans, non mariée et sans enfant).

« Je me rappelle à l'université, j'ai connu une copine qui était tombée enceinte. [...] Et puisque c'était ma, c'était une copine que j'ai connue là-bas, on était tout le temps ensemble » (Madame G, 41 ans, mariée et mère).

Toutefois, les données de l'ANSD, sur base du Recensement Général de l'Habitat et de la Population réalisé en 2023 et utilisées pour les calculs ci-dessus, sont à analyser avec un esprit critique car de nombreuses femmes peuvent ne pas déclarer être mères d'enfants nés hors mariage, en raison de la stigmatisation engendrée par ce comportement. Et de nombreux enfants, nés illégitimes sont reconnus par le biais du mariage post-accouchement (Adjamagbo & Koné, 2013). Lors des entretiens, une des interviewée a présenté ce type de pratique, qu'elle qualifie de « mariage de réparation ». Il permet de réparer la « faute » d'avoir eu des relations sexuelles hors des liens du mariage (Adjamagbo & Koné, 2013 et Khouma & Ka, 2015), évitant ainsi le risque de stigmatisation de la société sur la jeune maman, la mère de l'adolescente et l'enfant.

« Si en fait une fille tombe enceinte, si en fait les deux familles sont d'accord sur le principe, après l'accouchement, d'habitude on fait le mariage, ce qu'on appelle le mariage de réparation maintenant au Sénégal pour essayer en fait d'affermir les liens, d'essayer en fait de donner un mariage à la fille là, à l'auteur de la grossesse et tout. Pour que les enfants puissent, pour que l'enfant puisse évoluer dans un environnement familial calme, serein, ça aussi, bon. Même si notre religion ne le permet pas parce qu'en fait, au bout, c'est le mariage dans ce cas de figure, le mariage sera célébré au bout de quarante jours après l'accouchement. Mais quand même c'est, c'est autorisé par la religion et tout » (Madame G, 41 ans, mariée et mère).

5.2. Le jugement de la société est davantage redouté que le non-respect de la religion

J'ai constaté durant ces deux mois que la religion dictait les journées, en particulier pendant la période du Ramadan. Cependant, bien que l'Islam tel qu'il est pratiqué au Sénégal, se veut intolérant envers les grossesses hors mariage (Adjamagbo et al., 2015 & Ndiaye, 2024), les personnes interviewées pensent que Allah finira toujours par pardonner.

« C'est juste ça, mais pour la religion, si avec le Bon Dieu il va me pardonner parce que le Bon Dieu est miséricordieux, c'est ça » (Madame J, 30 ans, non mariée et sans enfant).

« Envers la religion c'est interdite mais Dieu peut, Dieu peut te pardonner » (Monsieur O, 23 ans, non marié et sans enfant).

Selon les répondants, la religion n'est pas la principale cause de la stigmatisation des grossesses hors mariage mais c'est le jugement et le regard de l'autre.

« Pour la religion on ne te dénigre pas, on ne te dit pas des choses... la médisance, non non, on ne te dit pas, on ne circule pas tes, le commérage, non non. Non, non, au côté de la religion, c'est banni. Mais la société, c'est beaucoup plus dur, beaucoup plus difficile de vivre ça » (Madame J, 30 ans, non mariée et sans enfant).

« Le plus compliqué en général c'est l'entourage. Ouais, la peur d'être jugé. C'est l'entourage, vraiment, l'entourage » (Madame G, 41 ans, mariée et mère).

« Et les gens aussi vont me pointer du doigt, vont me donner un statut, (silence), un statut d'une déviante, quelqu'un qui a déshonoré sa famille » (Madame Z, 23 ans, non mariée et sans enfant).

Plusieurs répondants ajoutent que la crainte du jugement de la société influence le comportement de la famille, et plus particulièrement de la mère, envers l'adolescente enceinte. La peur du regard de l'autre incite de nombreux parents à stigmatiser leur fille plutôt que de la protéger et de la soutenir.

« C'est intéressant parce que la plupart du temps les parents rejettent l'enfant parce qu'ils s'attardent trop sur l'entourage et sur la famille, parce qu'on va dire que les gens vont la taxer de pute excusez-moi du terme. Ils vont plus s'attarder à la société que de leur propre enfant. Ils ne vont pas s'attarder des sentiments de leurs enfants. Ils vont se focaliser seulement de la vision que la société a sur l'enfant qui est tombé enceinte » (Madame Z, 23 ans, non mariée et sans enfant).

« Ils vont regarder seulement le jugement des autres personnes ou bien le jugement des gens. [...] Du coup les parents ont une honte à concevoir cela » (Madame B, 35 ans, mariée et mère).

« Mais si c'est la maman, la maman ne veut pas ça parce qu'elle va penser aux autres, comment ils vont voir son enfant par rapport aux autres enfants. Regardez l'autre donc elle a saccagé sa vie donc elle est tombée elle est tombée enceinte donc regarde ce que ça fait. C'est pour cela les mamans n'acceptent pas » (Madame C, 52 ans, divorcée et sans enfant).

5.3. Les perceptions sociétales sur les grossesses hors mariage évoluent avec le temps

5.3.1. Les jeunes générations sont plus tolérantes que les générations plus âgées

Les jeunes semblent être plus tolérants sur le sujet des grossesses adolescentes hors mariage que les adultes d'un âge plus avancé.

« Les jeunes sont plus compréhensifs parce qu'avec genre toi déjà t'es jeune. Donc tu pourras en discuter avec eux et ils ont un esprit ouvert. Je dirais pas que les personnes plus âgées n'ont pas d'esprit d'ouverture, je dirais pas ça parce qu'ils sont beaucoup plus matures que nous » (Madame M, 27 ans, non mariée et sans enfant).

« Les jeunes sont assez souvent moins graves que ceux qui sont plus âgés. [...] D'habitude les personnes plus âgées sont beaucoup plus strictes » (Madame R, 25 ans, non mariée et sans enfant).

Toutefois, deux répondantes ajoutent que l'âge ne définit pas les perceptions des individus sur les grossesses hors mariage.

« Non, non, non, ça n'a rien à voir avec l'âge. C'est juste une question de comportement. Il y a un point de vue » (Madame F, 23 ans, non mariée et mère).

« Non, parce que chacun a son point de vue, chacun a son avis » (Madame A, 32 ans, mariée et mère).

En réalité, ce n'est pas tant l'âge en soi qui permet de comprendre les divergences de perceptions mais plutôt le partage de représentations propres aux diverses générations, du fait des évolutions sociales qui touchent la société sénégalaise. Les représentations sociales évoluent avec le temps. C'est la société, tout entière, soit une génération, qui semble devenir plus tolérante. Les jeunes ont grandi avec de nouvelles valeurs et

coutumes et semblent plus ouverts sur le sujet que les personnes plus âgées, qui ont intériorisé des normes moins tolérantes.

Les grossesses hors mariage étaient davantage stigmatisées dans le passé ; jugées impardonnables dans de nombreuses familles ou même perçues comme une malédiction par certains membres de la communauté (Adjamagbo & Delaunay, 2018). De nombreuses jeunes filles enceintes pouvaient être chassées de la maison, voire du village. Les différents extraits d'entretien, ci-dessous, en témoignent.

« C'était beaucoup plus sévère avant que maintenant » (Madame J, 30 ans, non mariée et sans enfant).

« C'est à peu près comme nous, mais par rapport à nos parents, ils étaient plus durs. Ils étaient vraiment plus durs par rapport à ça. C'était pas compréhensif. C'était pas comme nous, mais par rapport à nos parents, il était plus dur » (Monsieur B, 60 ans, marié et père).

« Une personne enceinte hors mariage, c'était comme une ici comme une malédiction ou bien quelque chose comme ça. Les personnes voyaient ça du mauvais œil. Avant, on voyait ça d'une mauvaise vision ou bien de quelque chose de négatif » (Madame B, 35 ans, mariée et mère).

La honte et le regard de leur communauté poussaient les jeunes filles à ne pas accepter leur grossesse et à mettre fin à leur vie ou à celle de leur enfant et ainsi prendre le risque d'avorter clandestinement.

« À l'époque, si les femmes tombaient enceintes sans avoir marié, ils se sentaient gênés. Se gêner, il y en a des gens, des filles qui se suicident, il y en a d'autres qui tuent leurs enfants après l'accouchement, il y en a qui avortent avant même d'avoir accouché » (Monsieur M, 27 ans, non marié et sans enfant).

Aujourd'hui, comme l'illustrent également les entretiens ci-dessous, les grossesses adolescentes hors mariage sont plus répandues (Wouango et al., 2022). Le regard sociétal semble en train d'évoluer à la lumière de la diversité et des oppositions dans les perceptions sur le sujet.

« Mais maintenant, quand tu tombes enceinte, la famille, il y a des familles qui ne te renient pas. On t'accepte malgré que tu as fait une bêtise et tout. On se dit, non, elle a fait une erreur » (Madame M, 27 ans, non mariée et sans enfant).

« Elle a évolué parce que chaque année on entend plus de 10 ou 20 personnes qui ont enceinté hors mariage. Mais le regard n'a pas changé » (Madame Y, 22 ans, mariée et sans enfant).

J'ai aussi décelé, en dehors des entretiens, lors de mes journées de stage en présence des écolières pour les formations professionnelles au sein de l'association, une certaine ambivalence dans leurs comportements. Ce sont des jeunes femmes, peu instruites, qui tendent en apparence à se défaire des traditions. Nombreuses ne portent pas le voile, ne font pas le Ramadan et s'habillent avec des habits qui pourraient être qualifiés « indécents » selon les préceptes de l'Islam. Elles sont constamment sur les réseaux sociaux. Elles découvrent ainsi de nouvelles normes sociales. En revanche, la famille, non instruite, reste ancrée dans les coutumes et réticente aux changements. De ce fait, ces jeunes filles semblent tiraillées entre la volonté de se détacher des traditions, comme tout adolescent, pour « imiter les autres », mais elles restent sous l'emprise d'un entourage familial conservateur.

En conclusion, les données des entretiens laissent entrevoir une probable transformation, à moyen terme, dans les perceptions sociétales de la jeune génération sur les grossesses hors mariage. Cependant, la littérature ne semble pas aussi convaincue. Les pratiques et les réactions de la société sont considérées comme anciennes et presque révolues selon les personnes interviewées, or elles sont encore et toujours dénoncées par les auteurs dans la littérature, comme Wouango et al. (2022) ; Adjamagbo et al. (2015) ; Adjamagbo & Koné (2013) ou Mbow et al. (2016).

5.4. Les perceptions sociétales sur les grossesses hors mariage ne diffèrent pas selon le sexe

Je n'ai pas trouvé de données dans la littérature scientifique propres à ce questionnement. Toutefois, au regard de la diversité des points de vue ressortis lors des entretiens, il semblerait que le sexe des individus n'exerce pas une influence prépondérante sur la représentation des grossesses hors mariage.

Deux personnes interviewés pensent que les garçons seraient plus tolérants que les filles envers une adolescente enceinte non mariée car les filles auraient tendance à être hypocrites et à parler dans le dos des autres.

« Elle dit que les garçons sont plus tolérants. Ils ont une écoute extraordinaire. Parfois, ils soulagent, ils disent de bons conseils. Ils disent que ce n'est pas la fin du monde, qu'il faut se relever et juste éviter de faire des grossesses comme ça, qu'il faut se protéger et d'éviter ces situations. Les filles en parlent partout. Elles parlent partout, au marché, au marché. Le commérage, elles sont hypocrites » (Madame X, 23 ans, divorcée et mère).

Quatre répondantes présentent les filles comme plus proches de la jeune femme enceinte et plus aptes à se montrer compréhensives que les garçons.

« Madame Z elle peut comprendre mais Monsieur O ne comprend pas les choses. Non, ça ne sera pas la même chose parce que les filles comprennent entre elles, alors que les garçons, ce n'est pas le cas » (Madame Y, 22 ans, mariée et sans enfant).

« Ça sera différent. Genre pour l'homme, ça sera un peu déjà compliqué parce qu'en général, ils disent que si toutefois une fille tombe enceinte, c'est à cause d'elle. Alors que la femme, elle perçoit directement différemment les choses. Que non, des fois on peut tomber enceinte sans pour autant que voilà qu'on le fasse de notre propre gré » (Madame M, 27 ans, non mariée et sans enfant).

Et les autres personnes interrogées pensent que chacun a sa vision, indépendamment du sexe de l'individu.

« Bon, forcément ils auront un avis différent. Il y a des filles qui se disent ah je vais pas la juger parce que demain je pourrais être dans la même situation qu'elle. À tout moment je pourrais, bon, il y aura des hommes qui diront non les femmes, comment dirais-je sont des femmes aux mœurs légères, petit-ci petit-ça. Bon, il y aura d'autres hommes qui diront que c'est son destin. Il y a toujours des versions différentes selon la personne » (Madame F, 23 ans, non mariée et mère).

« Bon ça dépend, ça dépend des lieux. (Silence) Et des situations aussi parce qu'il y a des cas où les hommes sont beaucoup plus compréhensifs et des cas

où les femmes sont compréhensives aussi mais ça varie entre les régions, les localités et tout » (Madame Z, 23 ans, non mariée et sans enfant).

5.4.1. Les facteurs expliquant l'évolution des perceptions sur les grossesses hors mariage

Ces représentations sociales sont inscrites dans un contexte en mouvance. Différents éléments, interdépendants, sont présentés pour expliquer ces changements. Je tiens à préciser que deux facteurs, qui sont particulièrement ressortis lors des entretiens, ne sont pas évoqués dans la littérature scientifique. Je peux avancer deux types d'hypothèses. Soit, ces facteurs sont propres au contexte de terrain spécifique lié à ce mémoire ; soit ces facteurs sont trop récents pour être déjà inscrits dans les articles scientifiques publiés sur le sujet, datant pour la plupart d'une dizaine d'années.

De plus, ces facteurs peuvent être rattachés à la théorie de la désorganisation sociale de Cherlin et Riley (Emina, 2005). Elle stipule que l'urbanisation et la modernisation, avec la généralisation de la scolarisation et l'accès aux médias, amène les individus à s'affranchir du contrôle familial et à s'écarter des normes sociales traditionnelles pour adopter des comportements plus libéraux (Massugueu Siaka, 2011 et Toure, 2015) (je vous rapporte pour plus de détails au point 2.2. Les théories, page 6).

5.4.1.1. *L'érosion des valeurs culturelles et religieuses*

Les valeurs relatives, notamment à la virginité des femmes avant le mariage, semblent être de moins en moins considérées, et ce particulièrement en milieu urbain. La population, et plus particulièrement les jeunes, se détache progressivement des préceptes religieux et des traditions (Adjamagbo et al., 2015).

La ville de Saint-Louis, lieu de mon stage, assiste à un affranchissement progressif de la population aux valeurs culturelles et religieuses, comme le démontre ci-dessous les extraits d'entretiens.

« La tradition maintenant [...] commence à baisser [...] parce que dans la tradition, il y a des choses que parfois nous on n'accepte pas, on ne peut pas le comprendre, on dit que ça c'était ça, ça c'était passé » (Monsieur B, 60 ans, marié et père).

« Il y a une crise des valeurs actuellement » (Madame G, 41 ans, mariée et mère).

L'érosion des traditions progresse également en milieu rural, notamment en raison des allées et venues des travailleurs, habitants des villages mais employés dans les grandes villes. Nombreux sont ceux qui migrent vers les pôles urbains où ils s'éloignent du contrôle social du village. Ils découvrent de nouveaux codes sociaux, qu'ils transmettent par la suite à leur entourage en retournant chez eux (Adjamagbo & Delaunay, 2018).

5.4.1.2. La défaillance dans l'éducation parentale

Ce facteur, non cité dans la littérature, est majeur selon les répondants pour comprendre les changements sociétaux en cours. Les parents démissionnent de leur rôle d'éducation et ont ainsi moins de contrôle social sur leurs enfants, qui sont dès lors influencés par d'autres sources, comme les pairs ou les réseaux sociaux.

« Parce que je pense que ce sont les parents qui ne prennent plus leurs responsabilités envers leurs enfants. Ils les laissent sortir, entrer, sortir, et c'est pas comme ça » (Madame A, 32 ans, mariée et mère).

« Maintenant les parents n'ont plus de temps pour s'occuper de ça, ils ont beaucoup d'enfants. Oui, parce que maintenant au Sénégal, beaucoup de parents ou bien beaucoup de femmes travaillent ou bien font beaucoup de choses. Ils n'ont même pas assez de temps pour discuter avec leurs fils ou filles » (Madame B, 35 ans, mariée et mère).

La défaillance des parents est toutefois citée dans un article de Enabel comme un facteur incitatif des grossesses précoces (Wouango et al., 2022).

5.4.1.3. L'apparition des nouvelles technologies

Les nouvelles technologies, non citées dans la littérature, telles que les réseaux sociaux offrent une ouverture aux autres cultures, entraînent une volonté d'imiter les communautés étrangères à la société locale et de découvrir d'autres normes sociales.

« Parce qu'en fait avant la sexualité était un sujet tabou et maintenant pratiquement c'est à la place publique. Pratiquement tout le monde en parle »

avec l'arrivée des technologies et tout, c'est à la portée de tout le monde » (Madame G, 41 ans, mariée et mère).

« On copie maintenant les occidentaux parce qu'auparavant on ne connaissait pas ce genre de choses même s'il y avait des cas particuliers mais bon maintenant je pense qu'avec l'ouverture du monde on ne s'attarde plus à ce genre de choses » (Madame Z, 23 ans, non mariée et sans enfant).

« Maintenant tu es avec ton TikTok, tu as ton WhatsApp, tu as la télévision, tout le monde..., tu as une intelligence, tout, tout, tout ça. Il y a les informations chaque jour. Au jour le jour, tu peux t'informer et quand tu t'informes, tu commences à avoir l'esprit ouvert. C'était pas comme auparavant. » (Monsieur B, 60 ans, marié et père).

Les nouvelles technologies, en particulier via la libéralisation d'internet ainsi que les réseaux sociaux, exercent un effet ambivalent. A la fois, ils incitent aux grossesses adolescentes, comme expliqué au point 2.3.3.8. *Les facteurs liés à l'accessibilité de l'internet*, en page 20) et en même temps ils véhiculent des représentations plus libérales.

5.4.1.4. La généralisation de la scolarisation

L'allongement et la généralisation de la scolarisation, notamment pour les filles, retardent l'entrée en union légale (Mensch et al., 2006 ; cité dans Adjamagbo & Koné, 2013) et légitimeraient, selon plusieurs répondants, les grossesses adolescentes hors mariage.

« Parce que si tu as un pécheur qui croit aux valeurs, à la religion et tout, à là pour honorer sa famille, il te dit non. Mais si tu vas à l'université, tu vois un jeune intellectuel et que tu lui dis : « Cette fille a eu un enfant hors mariage », il te dit : « Ce n'est pas grave, c'est sa vie, c'est sa vie » » (Monsieur O, 23 ans, non marié et sans enfant).

De plus, nous assistons à un renversement de la tendance, sur base du tableau 6 (au point 2.3.3.2. *Les facteurs éducatifs*, en page 15). Le taux de fécondité des adolescentes est inversement lié à l'éducation de la jeune fille. Or dans le cas des grossesses hors mariage, les jeunes femmes restent plus longtemps sur les bancs de l'école, sont donc plus instruites. Elles retardent leur entrée en union et pratiquent davantage une

sexualité hors mariage, générant ainsi plus de risque de grossesse prémaritale. Le facteur de la scolarité peut donc à nouveau exercer un effet ambivalent sur le taux de fécondité. A la fois, l'accès à l'éducation peut procurer des ressources qui vont dans le sens d'une vie sexuelle plus protégée. Cependant, parallèlement, l'allongement de la scolarité retarde l'entrée en union et laisse donc plus de temps au développement d'une sexualité hors mariage qui pourrait mener à une grossesse.

5.5. La stigmatisation cible les femmes

Si les perceptions sociales ne semblent pas être genrées, la stigmatisation l'est.

5.5.1. L'adolescente enceinte est la première à subir la stigmatisation

5.5.1.1. *Les parents sont généralement des acteurs dans la stigmatisation de leur fille*

La famille est généralement peu tolérante envers l'adolescente enceinte, et peut décider de la marginaliser, de l'exclure voire de la chasser de la maison (Mbow et al., 2016).

Les données des entretiens donnent l'image d'une famille réactionnaire dans un premier temps où l'adolescente serait réprimandée et discriminée.

« On va me rejeter, ça c'est sûr. On va me rejeter et les gens vont toujours me pointer du doigt. [...] Mon papa et ma mère vont sûrement me rejeter parce que je vais les déshonorer » (Madame Z, 23 ans, non mariée et sans enfant).

Une répondante explique que sa famille la cacherait dans la maison si elle tombait enceinte hors mariage.

« Ils m'auraient pas sortie » (Madame Y, 22 ans, mariée et sans enfant).

Les parents exercent aussi une influence sur leurs enfants en coupant l'adolescente de son cercle social, renforçant la stigmatisation envers l'adolescente enceinte.

« Leurs amis, leurs parents disent qu'il ne faut plus les fréquenter. Ils veulent les fréquenter mais ce sont leurs parents qui leur interdisent de fréquenter ces filles. On lui dit que regarde elle est en état de grossesse, si tu continues à la fréquenter tu vas tomber aussi enceinte. Donc tout le monde la fuit » (Madame C, 52 ans, divorcée et sans enfant).

« Je ne savais pas qu'elle était enceinte, c'est ma maman qui a détecté qu'elle est enceinte et elle a voulu immédiatement que je coupe toute relation avec elle » (Madame J, 30 ans, non mariée et sans enfant).

Cependant, au sein de certaines familles, il y aurait une étape ultérieure au cours de laquelle les parents seraient plus compréhensifs et finiraient pas pardonner à leur fille.

« Elle va, pour les premiers temps ou pour les premiers mois, elle va vous gronder, elle va vous dire des mots négatifs, elle va vous insulter, mais ça va, ça ira. Quand les mois augmentent, ils vont accepter » (Madame B, 35 ans, mariée et mère).

« Ils seront fâchés pour un laps de temps mais pas éternellement [...] Mais eux, à l'avenir, je sais qu'ils vont me pardonner, qu'ils vont laisser passer, que c'est la vie, c'est un cadeau peut-être du ciel » (Madame J, 30 ans, non mariée et sans enfant).

Une des interviewées, ayant eu des enfants hors mariage, a vécu cela. Dans un premier temps, elle a été rejetée par sa famille. Cependant, elle ajoute, que par la suite, plusieurs de ses proches ont fini par accepter sa grossesse.

« D'une part elle se sent vraiment marginalisée par sa famille car elle les blesse tout le temps, et qu'elle s'est donnée à quelqu'un qui n'est pas ton mari. [...] Mais c'est au début, au fur et à mesure, ils vont finir par l'accepter (silence) parce que c'est une chose qui est déjà faite » (Madame X, 23 ans, divorcée et mère).

Ce changement d'attitude de la part de la famille n'est pas constaté dans la littérature, excepté l'article de Mondain et Delaunay (2006). Toutefois, la date de parution des articles trouvés, datant d'il y a dix ans, est peut-être en cause. Nous pouvons donc nous questionner si les parents tendent aujourd'hui à plus d'ouverture sur le sujet, et si cela est le cas, est-ce que cette évolution est localisée, ciblée ou généralisée au Sénégal ?

5.5.1.2. Les amis sont généralement un soutien essentiel pour la future mère

Les perceptions de l'entourage amical de l'adolescente enceinte sont souvent plus compréhensives que le restant de la communauté. Ils ont tendance à soutenir la jeune

femme enceinte (Aboubakry Cisse, 2023). Toutefois, de nombreux amis peuvent aussi rompre les liens avec l'adolescente sous la pression parentale (Mbow et al., 2016).

Au sein des entretiens, on constate la même dualité de comportement, indépendamment de l'âge et du sexe des répondants.

Un peu plus de la moitié des enquêtés expliquent avoir soutenu l'adolescente enceinte et que l'annonce de la grossesse n'a pas changé la teneur de leur relation (soit 9 sur les 15 interviewés).

Deux participants, une femme et un homme, ont d'ailleurs accompagné et suivi une adolescente tout au long de la grossesse.

« C'est moi-même qui m'occupais de sa grossesse, c'est moi-même qui suivais ses rendez-vous, ses échographies et ainsi de suite jusqu'à la naissance de l'enfant » (Madame C, 52 ans, divorcée, sans enfant).

Et l'une des mères, ayant eu des enfants hors mariage, explique ne pas avoir perçu de jugement de la part de ses pairs (l'autre ayant été chassée de sa famille avant que ses amis n'apprennent sa grossesse, ne peut pas témoigner de son expérience personnelle).

Toutefois, les autres répondants pensent qu'ils perdront une partie de leurs amis s'ils devenaient parents en étant non mariés.

« Et mes amis, et mes amis, voilà, ça sera, c'est là, c'est là le problème. Je pense bien que peut-être certains de mes amis m'abandonneront » (Madame R, 25 ans, non mariée et sans enfant).

5.5.2. La mère de l'adolescente enceinte est la seconde victime de la stigmatisation

La mère est considérée comme responsable des fautes de ses enfants selon les coutumes, ainsi lorsque l'une de ses filles tombe enceinte hors mariage, elle sera jugée par la société (Brochard, 2014 et Mbow et al., 2016).

Les entretiens viennent appuyer ces propos. L'une des répondants explique :

« Je pense que c'est compliqué dans notre société en fait de tomber enceinte hors mariage, surtout la maman. D'habitude on rejette la faute sur la maman pour dire que c'est la maman qui est responsable parce qu'en fait elle n'a pas vraiment veillé

à l'éducation de son enfant et tout. Vous savez ici au Sénégal on a tout ce système de cercle familial est conçu de telle sorte que c'est en fait la maman qui est vraiment au début et à la fin de toutes les actions qui sont menées au sein de la famille, ce qui fait qu'également c'est elle, si les choses ne vont pas bien, c'est elle en fait qui est la principale fautive et la principale responsable » (Madame G, 41 ans, mariée et mère).

Nous pourrions nous interroger sur le fait que la mère, tout autant victime que sa fille, ne semble pas compatissante envers elle (comme expliqué au point 5.5.1.1. *Les parents sont généralement des acteurs dans la stigmatisation de leur fille*, page 53). Toutefois, une explication pourrait paraître logique. La réputation de la femme, détentrice de la lignée et du pouvoir social va donc impacter l'image de la famille entière. La mère, connaissant les conséquences d'une telle faute de la part de sa fille sur sa personne, aura une réaction dure et intransigeante envers celle-ci afin d'éviter, pour elle-même et sa famille indirectement, les regards et jugements de la société.

5.5.3. Les géniteurs bénéficient d'une exonération des responsabilités

Les dires, ci-dessus, démontrent donc une stigmatisation générique portée contre les mères, tant l'adolescente (la future maman) et la parente de celle-ci, responsable de son éducation. Ceci rend questionnable les conséquences pour les pères, tant le géniteur que le parent de l'adolescente.

Bien que le père de la jeune fille enceinte soit considéré comme le chef de famille, possesseur de la puissance maritale et responsable devant la loi de l'éducation de sa famille (Niasse, 2019), ni lui, ni le géniteur ne subissent de discrimination, ni de jugement de la part de la société (Bakass et al., 2013 ; cité dans Adjamagbo et al., 2015).

« Pour le garçon également, lui il ne paie rien, il ne court rien. Et pour la fille également, être tombée enceinte, c'est porter en fait, donner une mauvaise image de la famille, déshonorer un peu sa famille et tout » (Madame G, 41 ans, mariée et mère).

Une répondante précise tout de même que le futur père peut subir des remontrances de la part de sa famille mais que la société ne le sanctionnera pas.

« Le garçon il va subir des jugements mais plus dans sa famille, plus dans sa famille. Mais pour la fille, c'est la société, ensuite sa famille, les deux »
(Madame M, 27 ans, non mariée et sans enfant).

Un mariage « réparation » peut toutefois lui être imposé (Adjamagbo & Koné, 2013 et Khouma & Ka, 2015), lui engendrant de nouvelles responsabilités. Le code de la Famille donne de nombreuses obligations (dont financières et matérielles) à l'homme. Si l'adolescent reconnaît l'enfant et se marie avec la jeune femme, il a le devoir de veiller au bien-être de sa nouvelle famille (Niasse, 2019).

5.6. De nombreux tabous circulent autour de la thématique des grossesses adolescentes hors mariage

5.6.1. L'avortement est inenvisageable et non dicible

Durant mon séjour, la question de l'avortement n'a jamais été abordée, que ce soit lors des entretiens, dans le travail au stage et dans les discussions informelles.

Rappelons que l'avortement est interdit et sanctionné pénalement au Sénégal (FIDH, 2025).

Au niveau religieux, les Malékites, une des écoles de l'Islam, dominante au Sénégal, considèrent l'avortement comme un homicide, et ce dès la conception du fœtus (Boumendjel, 2021). Selon les préceptes du Coran, une personne qui tue un Homme est perçue comme ayant tué l'ensemble des Hommes (sourate 5, verset 32) (Borrmans, 1994).

En prenant en compte ces deux éléments significatifs et l'absence de discussion sur le sujet, il semblerait que les femmes tombant enceinte hors mariage préfèrent garder le bébé au risque d'être stigmatisée et marginalisée par leur famille et la communauté ; sachant que selon les préceptes du Coran, avoir des relations sexuelles avant le mariage est interdit et constitue un délit. L'acte est passible de 100 coups de fouet (sourate 24, versets 2-3) (Borrmans, 1994).

Toutefois, des avortements sont pratiqués chaque année mais dans la clandestinité. En 2012, il y en aurait eu plus de 50.000 (Guttmacher Institute, 2015).

Ainsi, la pénalisation de l'avortement, dans un contexte de stigmatisation de la sexualité hors mariage, peut engendrer de nombreux abandons ou infanticides après la

naissance. « *L'avortement [clandestin] et l'infanticide sont la deuxième cause d'incarcération des femmes et des filles au Sénégal après le trafic de stupéfiants* » (FIDH, 2023).

5.6.2. Les pères biologiques sont généralement absents tant dans la sphère privée que publique

Les grands absents de cette recherche sont les géniteurs. Je n'ai jamais rencontré d'hommes ayant eu des enfants hors mariage. Et lors de mes échanges, hors entretien, avec les femmes hébergées au centre, la question du père biologique de leurs enfants a été abordée mais sans grande explication. L'une d'entre elle m'a même répondu qu'il n'y avait pas de « père ».

De nombreux enfants naissent sous père inconnu en raison du regard de la société. Or le parent est un pilier dans le développement psychologique et social de l'enfant selon son degré d'implication (Bigras, 2010).

De plus, l'absence de père est une réelle problématique au niveau de l'état civil pour les enfants. C'est d'ailleurs une des missions de l'association dans laquelle j'ai réalisé mon stage de convaincre le géniteur ou un autre homme de se définir comme le père devant la mairie. Les enfants peuvent porter le nom de famille de leur mère mais ils sont victimes de jugements et d'exclusions. Et sur le plan juridique, ils ne peuvent pas prétendre au patrimoine ou à l'héritage du père non légalement reconnu (Amnesty International, 2026).

La recherche de paternité n'est toutefois pas une priorité politique. Le code familial sénégalais reste institué sur base du statut de la femme mariée ; et s'oppose à toute recherche pour la reconnaissance du père si celui-ci n'en fait pas la demande (article 196) (*Code de la famille sénégalais*, 1972). L'homme peut donc s'affranchir de toute obligation et jugement, contrairement à la mère.

5.6.3. Les moyens de contraception sont méconnus chez les jeunes générations

Les moyens de contraception chez les jeunes notamment, sont méconnus ou sujets à des croyances négatives (Salam Fall et al., 2018). Cela est dû à des normes culturelles et religieuses opposées aux relations sexuelles en dehors des liens du mariage, influençant les politiques et les services relatifs à la vie sexuelle et affective (Collier

& Gontard, 2022 et OMS, 2024). 70% des adolescentes non mariées ont des besoins insatisfaits en matière de santé reproductive (Darroch et al., 2016 ; cité dans Morgan et al., 2019).

Ainsi, la plupart des adolescentes sexuellement actives n'utilise pas de moyens de contraception (Wildafao, 2025).

Lors de mes échanges, durant le stage, avec plusieurs femmes, hors entretiens, j'ai appris qu'aucune d'entre elles n'utilisaient de moyens de contraception. Elles n'avaient jamais vu à quoi ressemblaient par exemple les plaquettes de pilule contraceptive.

Toutefois, j'ai constaté une technique pour préserver la propriété de son corps face à l'incapacité d'utiliser des moyens de contraception. L'une des stagiaires étant déjà mariée nous a expliqué qu'elle avait choisi de faire un stage à Saint-Louis pour être loin de son mari, vivant à Thiès. Elle aimait son mari, cependant elle ne souhaitait pas avoir d'enfant tout de suite. Ainsi, la mise à distance lui permet de garder la propriété de son corps en empêchant toute relation sexuelle et lui permettant de décider le moment de sa maternité.

Malgré les difficultés, les femmes semblent trouver, d'une certaine manière, des tactiques pour contrôler, comme elles peuvent, leur fécondité.

Cela rejoint la théorie institutionnelle de McNicoll (au point 2.2. Les théories, page 6). Nous constatons que les lois sénégalaises en vigueur portant sur la santé reproductive influencent les attitudes relatifs à la fécondité des jeunes générations. En raison de politiques nationales restrictives pour l'accès à la contraception, les jeunes femmes font le choix d'une sexualité non protégée ou au contraire, d'une abstinence volontaire.

5.6.4. Les grossesses hors mariage sont un sujet tabou au sein de la famille et entre pairs

L'éducation sexuelle et les risques encourus ne font pas partie des sujets de discussion entre les adolescents et leurs parents (Wouango et al., 2025). C'est un sujet intouchable (Collier & Gontard, 2022).

La thématique des grossesses hors mariage est aussi taboue. Lors des entretiens, les répondants ne semblent pas discuter de cela avec leur famille.

Un premier exemple est la discordance entre la réponse de deux personnes interviewées, qui sont mère et fille. Je demande à la fille, dans un premier entretien, en tête à tête, quelle serait la réaction de sa famille si elle tombait enceinte hors mariage.

« Donc à première expression, elles vont me rejeter. Mon papa et ma mère vont sûrement me rejeter parce que je vais les déshonorer et je vais donner l'opportunité à d'autres enfants à me copier. (Silence) Donc vraiment, c'est non. (Silence) Ma famille vont me rejeter, c'est sûr. Et les gens aussi vont me pointer du doigt, vont me donner un statut, (silence), un statut d'une déviante, quelqu'un qui a déshonoré sa famille. Et voilà. » (Madame Z, 23 ans, non mariée et sans enfant).

Dans un autre entretien, j'interroge la mère, en compagnie de sa fille qui fait la traduction. Et la maman n'a pas du tout la réaction, ni le comportement auxquels sa fille aurait pensé.

« Ça va me faire mal. Ah si, ça va me faire mal. Mais je ne vais pas te sortir, je ne vais pas te frapper, je ne vais pas te chasser, parce que Dieu l'a déjà fait » (Madame P, 55 ans, mariée et mère).

Nous pouvons constater que les extraits de ces deux entretiens sont discordants. Au vu des écarts avec les attendus et les imaginaires, sa fille semblait très étonnée de ses propos et ne s'attendait pas à une telle clémence. Cela laisse envisager l'absence de communication sur le sujet entre la mère et sa fille. Toutefois, il est opportun de remettre en contexte les propos de la mère car en présence de sa fille, elle a peut-être changé son discours.

La littérature présente aussi les pairs comme des partenaires de discussion sur le sujet des grossesses hors mariage (Wouango et al., 2025).

Ceci n'est pas confirmé dans les entretiens. Les jeunes générations ne semblent pas dialoguer sur le sujet entre eux. Elles ont d'ailleurs des perceptions très différentes sur le comportement et la réaction de leurs pairs s'ils devenaient parents non mariés.

Par exemple, une des personnes interrogées explique que les amis seront toujours là pour l'adolescente enceinte et qu'il est rare aujourd'hui qu'ils la rejettent.

« Non, ils vont pas arrêter de te parler. Bon, peut-être ça dépend, surtout là ça dépend des personnes. Il y a des personnes qui vont dire non je veux pas te

parler, tu es au Sénégal, tu es une mauvaise influence sur moi peut-être tata-ta, mais c'est rare de voir ça. En général quand ta famille te rejette ou autre, il y aura toujours tes amis qui sont là, qui vont te soutenir, qui vont parler avec toi et tout » (Madame F, 23 ans, non mariée et mère).

Et à l'inverse, deux autres répondantes, faisant partie de la jeune génération également, pensent qu'elles perdront une partie de leurs amis si elles tombaient enceinte hors mariage.

« Et mes amis, et mes amis, voilà, ça sera, c'est là, c'est là le problème. Je pense bien que peut-être certains de mes amis m'abandonneront » (Madame R, 25 ans, non mariée et sans enfant).

Les différents extraits ci-dessus mettent en évidence un tabou portant sur l'ensemble des générations ; tout ce qui relève de la sexualité est passé sous silence, transgressant les préceptes religieux. Dans ce contexte, il est donc aussi difficile d'aborder la question des violences sexuelles. Les comportements à risque comme la consommation d'alcool et de drogue (aussi interdits par le Coran) pouvant rendre la jeune fille vulnérable à des attitudes violentes à son encontre, sont également tus. En stage, aucune mention n'a été faite sur ces deux sujets.

5.7. Au plus la femme, enceinte hors mariage, est âgée, au plus elle est stigmatisée par la société

Cette constatation est apparue lors des discussions en entretiens. Et sur les 10 entretiens traitant de cette thématique, 9 participants sont unanimes. Une femme, plus âgée, qui tombe enceinte hors mariage, sera davantage jugée et rejetée par la société qu'une adolescente.

Au sein de la littérature, les travaux s'attardent davantage aux grossesses prémaritales, se concentrant sur les femmes âgées de moins de 25 ans, correspondant à l'âge moyen au premier mariage, soit en moyenne 26,1 pour la population et plus spécifiquement 23,1 pour les femmes (ANSD, 2025). Toutefois, le célibat chez les adultes est sujet à du jugement social. Transgresser les normes, prônant le mariage, peut être considéré par la communauté comme une conduite immorale (Diarra, 2024). Ainsi, *« ne pas se conformer aux attentes liées au genre et à l'âge entraîne des risques élevés et*

significatifs de marginalisation ou d'exclusion de la communauté » (Collier & Gontard, 2022, p.2).

Les répondants des entretiens affirment que la femme, plus âgée, est considérée comme mature, consciente et responsable de ses actes alors que pour l'adolescente, la société peut l'excuser en raison de son immaturité, son irresponsabilité et de l'influence de ses amis, propres à cet âge.

« Parce qu'on dit qu'elle est mûre, elle a fait ce qu'elle a voulu, elle l'a cherché. Peut-être la fille, elle ne pourrait pas éviter parce que c'est l'âge adolescente, donc on est fouguese, on peut dire, on peut tout faire, on peut tout. Mais là-bas, tu as vécu ton âge, tu as vécu ta jeunesse. Donc tu as su échapper à la jeunesse. Donc arriver à la phase mûre, donc ça c'est autre chose. Ça c'est inacceptable » (Madame C, 52 ans, divorcée et sans enfant).

« Une dame ? Ouais. Parce qu'elle est beaucoup plus âgée. On voit en elle une femme beaucoup plus mature. Ouais, c'est limite... On peut être tolérable avec la fille mais pas avec la dame » (Madame R, 25 ans, non mariée et sans enfant).

Toutefois, un répondant ajoute que bien que la société soit plus critique envers la femme plus âgée, du point de vue de la religion, dans les deux cas, elles ont péché ; et leur degré de faute est semblable.

« Religieusement, elles ont toutes les deux tort, hein » (Monsieur B, 60 ans, marié et père).

Ainsi, le regard de la société se veut de plus en plus strict envers les grossesses hors mariage au plus la mère est âgée. Il est plus grave d'avoir un enfant hors mariage lorsque la mère a 40 ans que lorsqu'elle a 16 ans. C'est un élément social qui mériterait d'être exploré davantage. Il est régulièrement fait mention de grossesses adolescentes car elles représentent un risque sanitaire pour la jeune fille et son bébé. Toutefois, le risque social, comme la marginalisation et l'exclusion, serait intéressant à investiguer pour comprendre le ressenti des femmes majeures ayant eu un enfant hors mariage.

5.8. Différents constats démontrant une dissonance entre le discours et la réalité observée

Certains extraits d'entretien, après analyse et remise en contexte, m'ont interpellé car ils sont dissonants sur certains points.

Le premier extrait est celui d'une répondante hébergée à l'association depuis quatre ans.

« Parce qu'il paraît qu'au Sénégal, fut un temps, quand il y avait des villages et tout, quand une femme tombait enceinte hors mariage, on le chassait du village. Donc il était obligé de vivre dans la brousse ou aller rejoindre un autre village où personne ne le connaît » (Madame F, 23 ans, non mariée et mère).

Son discours est contradictoire avec son histoire de vie. Elle explique que dans le temps, les femmes ayant des enfants hors mariage étaient répudiées. Toutefois, cela semble être un temps révolu selon ses propos.

Or cette jeune femme, non mariée, est arrivée à l'association car elle a été expulsée de sa famille en raison de sa grossesse. Un parallélisme pourrait être établi avec ses propos, liant le bannissement du village dans le temps à son renvoi de la maison familiale à des centaines de kilomètres de son chez soi (dans le temps présent).

Le second extrait met en évidence une dissonance entre les propos émis par une répondante et la situation actuelle.

« Maintenant, on a l'impression qu'on commence à démystifier ça parce que dans chaque maison, une à deux maisons, tu trouves ça. Mais aujourd'hui, presque chaque maison, tu trouves ça. Donc ils s'en fichent maintenant » (Madame C, 52 ans, divorcée et sans enfant).

La personne interrogée explique que les grossesses hors mariage deviennent récurrentes. Ceci se confirme en effet (comme expliqué au point 5.1. Les grossesses hors mariage représentent un quart des naissances chez les adolescentes, page 42). Et la répondante ajoute que désormais la société ne se préoccupe plus des adolescentes enceintes non mariées.

Or, cette dame travaille au sein de l'association et vient en aide aux filles mères expulsées de leur famille, démunies et stigmatisées par la communauté. Donc la société continue à juger les adolescentes mères d'enfant hors mariage.

Le troisième extrait rejoint les dires de deux répondantes, expliquant que désormais les jeunes filles sont fières et n'ont pas honte d'être enceinte et non mariées.

« Maintenant, on n'a pas, on n'a pas, on n'a pas honte de tomber enceinte sans avoir un mari » (Madame A, 32 ans, mariée et mère).

Toutefois, toujours lors des entretiens, l'ensemble des personnes interviewées, dont les deux jeunes femmes devenues mères hors des liens du mariage, ont répondu d'un « non » catégorique, lorsque je leur ai demandé s'elles pourraient concevoir d'avoir un enfant hors mariage.

« Non ! Ça ne fait pas partie de mes principes » (Madame M, 27 ans, non mariée et sans enfant).

Le célibat, de manière générale, n'est pas considéré comme un chemin de vie souhaitable. Selon les préceptes de l'Islam, « *Qui se marie accomplit la moitié de sa religion* ». (Borrmans, 1994). Les femmes, qui ont été mes interlocutrices, préfèrent épouser un homme polygame plutôt que de rester célibataire, afin de garder une certaine autonomie tout en étant considérées comme mariées. A 30 ans, vous êtes considérés comme une vieille fille et vous vous qualifiez de la sorte.

Se marier signifie aussi pouvoir quitter le nid familial, gagner en liberté et en capital financier et obtenir le statut social d'adulte (Hannaford & Foley, 2015). Le poids des normes sociales exclut donc toute transgression au risque d'être jugée et marginalisée par la société.

6. Conclusion

En débutant ce mémoire, avec une vision occidentale, je pensais que le cœur du problème social dans ma question de recherche était le jeune âge de ces mères. Or au Sénégal, la vraie problématique est le fait d'avoir un enfant hors mariage. L'âge est un facteur aggravant, mais dans le sens opposé à mes suppositions. La société punit plus sévèrement les mères non mariées plus âgées. Les personnes interviewées relevaient le degré de maturité comme justificatif pour expliquer la différence de jugement. Or,

dans un contexte où le célibat est perçu comme un choix de vie inenvisageable, je me demande si les mères célibataires plus âgées ne seraient pas également discriminées en raison de leur statut prolongé de femmes célibataires et sont donc ainsi doublement stigmatisées.

Le sujet des grossesses adolescentes hors mariage au Sénégal reste peu exploré. Aucune étude statistique ne dénombre l'ampleur du phénomène des grossesses hors mariage. Mon travail de recherche est-il trop précis ou est-il relatif à un sujet tabou, trop sensible pour en discuter librement et publiquement ?

Nous constatons que les représentations sociales sur les grossesses adolescentes hors mariage semblent progressivement évoluer vers plus de tolérance chez les jeunes générations, indépendamment du genre. La société sénégalaise, conservatrice et patriarcale, est en tension. Les jeunes générations tendent à s'écarter des valeurs traditionnelles, culturelles et religieuses. La généralisation d'internet et des réseaux sociaux alimente la rupture et ouvre la voie à de nouvelles normes sociales étrangères. Les parents, qui réduisent leur emprise en devenant plus souple, par choix ou par pression de leurs jeunes, ont moins de contrôle social sur leurs enfants. Et les adolescents, plus longtemps sur les bancs de l'école, s'affranchissent du regard familial et communautaire sur leurs perceptions dont les grossesses hors mariage.

Cependant, ce changement des mentalités reste inféodé aux lois du Code de la Famille et cette progression est très lente.

Un tabou dans les échanges persiste, l'éducation sexuelle et contraceptive en raison du maintien d'un jugement sociétal et religieux opposé à une sexualité non reproductrice et encore plus hors mariage. Ainsi, le regard de l'autre, encore plus puissant que celui de la religion, continue de détruire l'adolescente enceinte non mariée mais aussi son cercle familial et social. La mère jugée fautive et responsable des « erreurs » de ses enfants, pour éviter le stigmate, rejette sa fille ou la contraint à un mariage dit « de réparation ». Les autres mères empêchent leurs enfants d'entrer en contact avec l'adolescente pour les protéger, et ainsi se prémunir de toute opprobre. Les garçons, quant à eux sont généralement exempts du jugement sociétal. La situation reflète la constitution de la société sénégalaise. Les femmes s'affranchissant de l'obéissance et de la docilité attendues, sont punies ; alors que les hommes, en posture de domination

et empreints de virilité incontrôlable, peuvent être pardonnés mais en cas de mariage « de réparation », la société attend du père qu'il assume ses responsabilités.

Le code sénégalais de la Famille reste discriminatoire envers les mères célibataires. La femme n'existe légalement que lorsqu'elle obtient le statut d'épouse. La loi empêche toute recherche de paternité incluant toute poursuite judiciaire. De plus, le code de la Famille invite indirectement les hommes à ne pas reconnaître l'enfant car s'il le fait, les familles l'exhorteront à se marier avec la jeune fille pour éviter le déshonneur. Et marié, le père est contraint par la loi à répondre à des devoirs et des obligations financières pour sa nouvelle famille. L'enfant, s'il n'est pas reconnu par son père, subit des jugements de la part de la société et en est exclu. Il n'a pas droit à la succession.

Les politiques nationales continuent de discriminer les adolescentes enceintes en les empêchant de poursuivre l'école le temps de leur grossesse mais restent aveugles face aux avortements clandestins, réalisés dans des conditions insalubres sous la pression sociale et religieuse et ainsi éviter la honte et le déshonneur pour elle et pour toute leur communauté.

Réformer les lois et plus particulièrement le code de la Famille doit être amorcé car il génère des conséquences particulièrement désastreuses pour la jeune mère et son enfant, et par ricochet pour la société tout entière. Les adolescentes concernées abandonnent l'école et se retrouvent en marge de la communauté, sans appui financier. Leurs enfants, sans soutien familial et social, rencontreront plus de difficultés à s'inscrire à l'école publique et sans certitude de la durée de leur scolarisation. La situation est telle que des mères et des enfants, piliers et avens de la société sénégalaise, se retrouvent ainsi fragilisés et vulnérables.

Le profil des adolescentes enceintes non mariées est également très différent de celles étudiées dans la littérature. Les jeunes filles sont instruites, ce qui entre en contradiction avec l'un des facteurs explicatifs des grossesses adolescentes. Ainsi, actuellement, les jeunes filles poursuivent leur scolarisation plus tard, ce qui repousse leur mariage. La sexualité reste présente voir accrue, le risque de devenir mère hors mariage persiste même s'accroît. Il est donc essentiel de travailler sur d'autres facteurs pour réduire les grossesses adolescentes, tels que des politiques améliorant l'accès à l'éducation sexuelle et reproductive et l'évolution du code de la Famille.

Ce mémoire met en évidence une discordance de l'évolution. D'une part, la société sénégalaise en mutation, en ébullition et revendicatrice de changements, une mixité des regards générationnels mais qui restent sous le joug de la religion et du code de la Famille. Les jeunes générations semblent tiraillées entre la volonté de gagner en liberté, en ouverture de communication et le respect de leur communauté conservatrice de traditions et de valeurs religieuses. D'autre part, les politiques sociales et familiales sont sourdes aux appels des associations pour le droit des femmes et des enfants et immuables dans son code de la Famille.

Enfin, il est important de contextualiser ce travail de recherche, qui porte sur une association soutenant des jeunes filles mères exclues de leur famille, en milieu urbain avec une population majoritairement féminine et instruite. Je ne peux donc pas inférer les résultats à l'ensemble du Sénégal, ni même à la ville de Saint-Louis (lieu de l'association). La ville de Saint-Louis est divisée en plusieurs quartiers, dont Guet Ndar, appelé aussi le quartier des pêcheurs. Les habitants y résidant sont considérés comme riches économiquement mais peu instruits. Ce quartier est considéré, par les Saint-Louisiens, conservateur des traditions et intolérant envers des pratiques contradictoires à la religion et aux coutumes. Si j'avais enquêté à Guet Ndar, j'aurais obtenu des résultats très différents. Et en opposition, la littérature semble présenter la région de Dakar comme à l'origine des changements de mentalités et de pratiques chez les jeunes générations. Nous pouvons dès lors nous questionner, à nouveau, sur la portée des entretiens à Dakar. La région paraît plus ouverte à la modernité, toutefois, le taux de fécondité chez les adolescentes y est particulièrement faible, par rapport aux autres localités. Il semble donc complexe d'appréhender une conclusion générale étendue à tout le Sénégal, du fait de l'importance de la communauté qui diffère d'une région à l'autre, d'un quartier à l'autre.

En conclusion, ce mémoire nous donne une perspective, un angle particulier, des perceptions sociétales sur les grossesses adolescentes hors mariage au Sénégal. La société en pleine mutation, nous laisse envisager une évolution vers une plus grande tolérance sur la problématique dans l'avenir mais sans évolution des politiques locales, le changement sera très lent. Sachant que les grossesses adolescentes hors mariage sont de plus en plus nombreuses, quel est l'avenir de ces jeunes mères non mariées, quel en sera l'impact sur la société sénégalaise ? Les traditions, les croyances vont-elles évoluer, l'éducation va-t-elle évoluer et les mères non mariées seront-elles plus

compatissantes à l'égard de leur fille devenue adolescente ou le carcan des traditions restera-t-il intangible ?

Enfin, la notion d'adolescence restera-t-elle opportune à utiliser dans l'avenir ? Au vu du recul de l'entrée en mariage, soit 23 ans pour les filles et de 30 ans pour les garçons, les grossesses hors union ne surviendront-elles pas également en dehors de la catégorie définie par l'OMS ?

7. Bibliographie

- Aboubakry Cisse, S. (2023). *They suffer in silence ! The everyday struggles of teen mothers, Thies, Senegal*. [International Institute of Social Studies]. https://thesis.eur.nl/pub/70968/ISS_SPD_RP_MA_2022_23_Cisse-Seydina-Aboubakry.pdf
- Adjamagbo, A., Antoine, P., & Delaunay, V. (2005, février). *Naissances prémaritales au Sénégal: Confrontation de modèles urbain et rural*. Développement Institutions et Analyses de Long terme. <https://dial.ird.fr/wp-content/uploads/2021/12/2005-02.pdf>
- Adjamagbo, A., & Delaunay, V. (2018). La reproduction des familles en contexte de changement socioéconomique et culturel: L'apport longitudinal et pluridisciplinaire. *Éditions de l'IRD et L'Harmattan Sénégal*. <https://amu.hal.science/hal-01961461v1/document>
- Adjamagbo, A., Guillaume, A., & Bakass, F. (2015). *Femmes et hommes face aux grossesses non prévues au Maroc et au Sénégal* (p. 26). Centre Population et Développement. <https://hal.science/hal-04158574>
- Adjamagbo, A., & Koné, P. A. (2013). Situations relationnelles et gestion des grossesses non prévues à Dakar. *Population*, 68(1), 67-96. <https://doi.org/10.3917/popu.1301.0067>
- AFD. (2021, janvier 1). *Amélioration des droits et de la santé sexuels et reproductifs des adolescents et des jeunes au Sénégal (SANSAS)*. <https://www.afd.fr/fr/projets/amelioration-des-droits-et-de-la-sante-sexuels-et-reproductifs-des-adolescents-et-des>
- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie. (2024, juillet). *Sénégal : Enquête Démographique et de Santé Continue*. <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR390/FR390.pdf>
- Alé Mbaye, M. (2025). Le statut de la femme sénégalaise, entre domination et libération à travers une si longue lettre de Mariama Ba et les bouts de bois de dieu d'Ousmane Sembèn. *Revues de l'ACAREF*, 6. <https://revues.acaref.net/wp-content/uploads/sites/3/2025/03/8-Mame-Ale-Mbaye.pdf>
- Ambrosetti, E. (2011). Méthodologie et données utilisées. In Égypte, l'exception démographique (p. 39-55). Ined Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.ined.1833>

Amnesty International. (2026, mars 8). Sénégal. Il faut réformer l'article 196 du Code de la famille pour garantir l'égalité de droits pour les femmes et les enfants nés hors mariage. *Amnesty International Sénégal*. <https://www.amnesty.sn/2026/03/08/reformer-larticle-196-du-code-de-la-famille-senegalaise/>

ANSD. (2023, décembre). *Indicateurs de scolarisation par cycle d'enseignement, par région et par sexe*. <https://senegal.opendataforafrica.org//jhxslcc/indicateurs-de-scolarisation-par-cycle-d-enseignement-par-region-et-par-sexe?accesskey=xmhetfe>

ANSD. (2024, juillet). *Taux de pauvreté au Sénégal*. <https://senegal.opendataforafrica.org//jcvcajc/taux-de-pauvrete-au-senegal?accesskey=bbqptnd>

ANSD. (2025a). *5e Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 2023 : Etat matrimonial et nuptialité*. https://www.ansd.sn/sites/default/files/recensements/rapport/Chapitre-7_ETAT-MATRIMONIAL-Rapport-def-RGPH-5.pdf

ANSD. (2025b). *5e Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 2023 : Natalité et fécondité*. https://www.ansd.sn/sites/default/files/recensements/rapport/Chapitre-4_NATALITE-FECONDITE-Rapport-def-RGPH-5.pdf

ANSD. (2026). *Annuaire : Population du Sénégal, année 2025*. https://www.ansd.sn/sites/default/files/2026-04/Rapport%20sur%20la%20Population%20du%20Se%CC%81ne%CC%81gal%202025%2029_avril_OK.pdf

Antoine, P., & Binetou Dial, F. (2005). Mariage, divorce et remariage à Dakar et Lomé. In *Familles au nord, familles au sud* (Bruylant-Academia). https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/2022-07/010043603.pdf#page=180

Antoine, P., & Marcoux, R. (2014). Pluralité des formes et des modèles matrimoniaux en Afrique : Un état des lieux. In *Le mariage en Afrique : Pluralité des formes et des modèles matrimoniaux* (Presses de l'Université du Québec). <https://books.google.com/books?hl=fr&lr=&id=IVsnDwAAQBAJ&oi=fnd&pg=PT9&dq=antoine+philippe+mariage&ots=5vn-A1oa1W&sig=cWpoT5FXZOt72vFjWhWb7WjPGw0>

Awa Ba, A., & Versluys, E. (2022, mai). *Le mariage des enfants et l'éducation en Afrique de l'Ouest et du Centre*. Girls not Brides. https://www.girlsnotbrides.org/documents/1848/LE_MARIAGE_DES_ENFANTS_ET_L_%C3%89DUCATION_EN_AFRIQUE_DE_LOUEST_ET_DU_CENTRE_FRA.pdf

Bakary, S. (2025, juin). *Sénégal - Mauritanie : Des liens historiques aux nouveaux enjeux économiques et géostratégiques*. Timbuktu Institute. <https://timbuktu-institute.org/index.php/toutes-l-actualites/item/1198-senegal-mauritanie-des-liens-historiques-aux-nouveaux-enjeux-economiques>

Bettoli, L. (2003). Parents mineurs : La grossesse, facteur de maturation pour les jeunes parents ? quels risques comporte-t-elle ? quel accompagnement à Genève ? *Thérapie Familiale*, 24(2), 179-191. <https://doi.org/10.3917/tf.032.0179>

Bigras, N. (2010). Le rôle de la famille dans le développement de l'enfant pendant la petite enfance. In *Familles et réussite éducative*. Presses de l'Université du Québec. <https://books.google.com/books?hl=fr&lr=&id=uKsk1-pMidoC&oi=fnd&pg=PA177&dq=role+parent+d%C3%A9veloppement+enfant&ots=xnEN-r81nM&sig=Inodc7eFR4vGkk5Vs78pdfONf1c>

Borrmans, M. (1994). Islam et famille. *Se comprendre*, (94). https://ar.pisai.it/media/410952/94_11-novembre-1994.pdf

Boumendjel, S. (2021). Interdiction d'avorter. Contribution à l'analyse d'une problématique multidimensionnelle. *Éthique & Santé*, 18(3), 182-190. <https://doi.org/10.1016/j.etique.2021.06.001>

Brochard, M. (2014). *Normes reproductives, infertilité et nouvelles technologies de reproduction au Sénégal* [Université Paris Descartes]. <https://hal.science/tel-01148641/file/Normes%20reproductives%20infertilite%20et%20nouvelles%20technologies%20de%20reproduction%20au%20S%C3%A9n%C3%A9gal.pdf>

Caldairou-Bessette, P., Vachon, M., Bélanger-Dumontier, G., & Rousseau, C. (2017). La réflexivité nécessaire à l'éthique en recherche : L'expérience d'un projet qualitatif en santé mentale jeunesse auprès de réfugiés. *Recherches qualitatives*, 36(2), 29-51. <https://doi.org/10.7202/1084436ar>

Centenaro Levandowsk, D., & Wendland, J. (2014). Parentalité à l'adolescence : Déterminants et conséquences. *L'Évolution Psychiatrique*, 79(3), 411-419. <https://doi.org/10.1016/j.evopsy.2012.09.004>

CGRA. (2023, octobre). *Côte d'Ivoire : Le mariage forcé*. Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides. https://www.cgra.be/sites/default/files/rapporten/coi_focus_cote_divoire_le_mariage_force_20231006.pdf

Cissé, R., Moussa, S., & Salam Fall, A. (2021). Scolarisation des filles au Sénégal : Entre progression et ruptures. *Revue Internationale des Sciences et Technologies de l'Éducation*, (1). <https://liens.ucad.sn/index.php/liens/article/view/7/7>

Cissé, R., Fall, A. S., & Moussa, S. (2019). Revue documentaire sur l'éducation des filles et les implications de la Santé Reproductive des adolescentes (SRD) au Sénégal [Rapport d'étude]. Laboratoire de Recherche sur les Transformations Economiques et Sociales. https://lartes-ifan.org/sites/default/files/publications/rapport_de_recherche_sur_l_education_des_filles_et_sante_de_la_reproduction_des_adolescentes_au_senegal.pdf

Code de la famille sénégalais. (1972). Consulté <https://justice.sec.gouv.sn/wp-content/uploads/2021/01/CODE-DE-LA-FAMILLE.pdf>

Collier, C., & Gontard, N. (2022, mars). *Les droits des filles au Sénégal*. Plan International. https://planinternational.be/hubfs/Les%20droits%20des%20filles%20au%20S%C3%A9n%C3%A9gal_Mars%202022.pdf?hsLang=fr-be

Dadoorian, D. (2007). Grossesses adolescentes. *Le journal des psychologues*, (252). <https://doi.org/10.3917/jdp.252.0072>

De Sardan, O. (2008). La rigueur du qualitatif. Académia. <https://moodle.uclouvain.be/mod/resource/view.php?id=72841>

Deschamps, P. (2025). Le droit à l'avortement médicalisé au Sénégal : Entre la ratification du Protocole de Maputo et les réalités nationales : Dans quelle mesure le Sénégal fait face à de nombreux défis pour intégrer la légalisation de l'avortement médicalisé en cas de viol ou d'inceste dans son droit interne? *Science politique*. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-05536571v1/document>

Diallo, M. (2021). Enjeux éthiques autour de l'étude de personnes « vulnérables » : Analyse critique & réflexive du dispositif de récolte de données quantitatives en face-à-face dans le cadre de l'étude parchemins sur les personnes migrantes sans papiers reconnus à Genève.

<https://access.archive-ouverte.unige.ch/access/metadata/0f37d5c0-ae1d-46ee-809e-30edf4392331/download>

Diamond, G. (2022, avril). Normes sociales et éducation des filles : Une étude réalisée dans huit pays d'Afrique subsaharienne. Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles.

https://www.ungei.org/sites/default/files/2022-07/GCI_Policy_Paper_FRENCH.pdf

Diarra, A. (2024). Les facteurs culturels limitant la baisse de la fécondité en Afrique de l'Ouest. In La transition démographique en Afrique (Centre pour la recherche économique et ses applications).

https://www.cepremap.fr/depot/opus/N-01-La_Transition_demographique_en_Afrique.pdf

Diégane Tine, J. A. (2019). *Rapport national sur l'usage de drogues illicites et d'alcools au Sénégal*. Division Santé Mentale du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale.

<https://www.sante.gouv.sn/sites/default/files/Rapport%20drogue%20Se%CC%81ne%CC%81gal%20Div%20Sante%CC%81%20Mentale%202020.pdf>

Dieng, M., Aliou Diallo, M., & Ba, M.-P. (2025). Chômage et emploi des jeunes au Sénégal : Une revue de portée des réalisations, déficiences et limites structurelles des politiques publiques. *Global Africa*, (11).

<https://doi.org/10.57832/8g97-8479>

Diop, N. J. (1993). La fécondité des adolescentes au Sénégal [Université de Montréal].

<https://hdl.handle.net/1866/43081>

Diouf, A. (2024). *Rapport provisoire : Fécondité et natalité*.

https://www.ansd.sn/sites/default/files/recensements/rapport/Chapitre%204%20-%20FECONDITE-NATALITE-Rapport-Provisoire-RGPH5_juillet2024_0.pdf

Diouss, M., Iouf, M., Faye, A. C., Travare, N. L., Diop, C. I., Gueye, M. S., & Diop, R. (2019). *Violences basées sur le genre et pouvoir d'action des femmes*.

[https://www.ansd.sn/sites/default/files/2022-11/Rapport-VBG_ANSD-2019\(1\)_0.pdf](https://www.ansd.sn/sites/default/files/2022-11/Rapport-VBG_ANSD-2019(1)_0.pdf)

Direction de la prévision et des études économiques. (2024). *Rapport économique et financier*.

<https://www.economie.gouv.sn/sites/default/files/2025-02/REF-LFI-2025-VF.pdf>

Direction des Statistiques Démographiques et Sociales, & Division de la Cartographie et de l'Echantillonnage. (2024, avril). *Méthodologie de définition et d'opérationnalisation de la notion de l'urbain au Sénégal*. https://www.ansd.sn/sites/default/files/2024-07/NOTE_METHODOLOGIQUE_ANSD_DS_DS_DCE_DEF_STAT_URBAIN_21052024.pdf

Discour, V. (2011). Changements du corps et remaniement psychique à l'adolescence. *Les Cahiers Dynamiques*, 50(1), 40-46. <https://doi.org/10.3917/lcd.050.0040>

Doucouré, B. (2021). Crédibilité du chercheur, relation de confiance et éthique en recherche qualitative : L'implexité à la croisée des chemins. *Recherches qualitatives*, 40(1), 46-60. <https://doi.org/10.7202/1076346ar>

Emina, B.-O. J. (2005). Situation résidentielle, scolarisation et mortalité des enfants selon la légitimité de leur naissance : Une analyse du Cameroun, de la Centrafrique et de la République Démocratique du Congo [UCLouvain]. <https://hdl.handle.net/2078.5/50952>

Enabel. (s. d.). *Renforcement du système de santé et protection sociale*. Consulté 19 mai 2026, à l'adresse <https://open.enabel.be/fr/SEN/2778/p/renforcement-du-systeme-de-sante-et-protection-sociale.html>

Fall-Sokhna, R., & Thiéblemont-Dollet, S. (2009). Du genre au Sénégal: Un objet de recherche émergent ? *Questions de communication*, 16(2), 159-176. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.350>

FIDH. (2023). *Contribution écrite à la liste des questions préalables à la présentation du rapport (LOIPR)—Sénégal*. https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/DownloadDraft.aspx?key=ap2P60LpKwHoFRmzm64E+3fZSVFWJkUJIqYEFU4I30P5p5uhAk43pnU7j5gGy6f3

FIDH. (2025, juin). *Légalisation de l'avortement : Que doit faire le Sénégal pour enfin respecter ses engagements internationaux ?* Fédération internationale pour les droits humains. <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/senegal/legalisation-de-l-avortement-que-doit-faire-le-senegal-pour-enfin>

France Diplomatie. (2026, mai). *Présentation du Sénégal*. Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/information-par-pays/senegal/presentation-du-senegal>

- Garenne, M. (2017). Planning familial et fécondité en Afrique : Évolutions de 1950 à 2010. Fondation pour les études et recherches sur le développement international. <https://hal.science/hal-01578080/document>
- Gauld, C. (2019, mars 29). *Extension théorique et pratique de la définition sociologique de representation sociale*. <https://hal.science/hal-02084694v1/document>
- Guimelli, C. (2009). Les représentations sociales. *Que sais-je ?*, (3453), 63-78.
- Guttmacher Institute. (2015, avril). *L'avortement au Sénégal*. https://www.guttmacher.org/sites/default/files/factsheet/fb-abortion-senegal-fr_0.pdf
- Hannaford, D., & Foley, E. E. (2015). Negotiating Love and Marriage in Contemporary Senegal: A Good Man Is Hard to Find. *African Studies Review*, 58(2), 205-225. <https://doi.org/10.1017/asr.2015.44>
- Huerre, P. (2001). L'histoire de l'adolescence : Rôles et fonctions d'un artifice. *Journal français de psychiatrie*, 14(3), 6-8. <https://doi.org/10.3917/jfp.014.06>
- Huteau, M. (2007). Adolescence (adolescence). In *Orientation et insertion professionnelle* (p. 14-20). Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.guich.2008.01.0014>
- Ined. (2013). Sexualité, contraception, grossesses non prévues et recours à l'avortement en Afrique de l'Ouest et au Maroc : L'enquête ECAF. *Population*, 68(1), 7-15. <https://doi.org/10.3917/popu.1301.0007>
- Insee. (2021, janvier). *Taux de fécondité*. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1872>
- Iris Group. (2021, janvier). *Mariage d'enfants, précoce et forcé : Une analyse d'économie politique du Sénégal*. https://www.girlsnotbrides.org/documents/1636/Senegal_Mini_PEA_-_French_Final_Doc.pdf
- Jeammet, P. (2007). L'adolescence aujourd'hui, entre liberté et contrainte. *Empan*, 66(2), 73-83. <https://doi.org/10.3917/empa.066.0073>
- Kamgang Simeu, C. C. (2022). La lutte contre les mariages forcés à l'aune du Protocole de Maputo. *La Revue des droits de l'homme. Revue du Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux*, (22). <https://doi.org/10.4000/revdh.15435>

Khouma, M., & Ka, A. (2015a). *Etude sur les grossesses précoces en milieu scolaire*. UNFPA Senegal. https://senegal.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/S%C3%A9n%C3%A9galEtude%20sur%20les%20grossesses%20pr%C3%A9coces%20en%20milieu%20scolaire_0.pdf

Kitoto Ohandjo Onoloke, M.-L. (2017). *La précocité des grossesses en milieu rural : Cas des adolescentes du territoire de Lomela en RD Congo*. Université Catholique de Louvain-La-Neuve.

Konicheckis, A. (2006). Grossesse à l'adolescence, aire du culturel et tissage des liens précoces. *Adolescence*, 241(1), 175-188. <https://doi.org/10.3917/ado.055.0175>

Labani Motlagh, S., & Sanz Ventin, S. (2021). *Profil Genre Sénégal*. https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/profil_pays_genre_senegal_ue_2021.pdf

Lancement des projets « intégré de renforcement de la santé reproductive des femmes, jeunes et adolescentes du Sénégal, Thiendiya » et du « Projet d'appui à l'élimination des violences faites aux femmes et filles : Une perspective d'autonomisation ». (s. d.). UNFPA Senegal. Consulté 10 décembre 2025, à l'adresse <https://senegal.unfpa.org/fr/news/lancement-des-projets-%C2%AB-int%C3%A9gr%C3%A9-de-renforcement-de-la-sant%C3%A9-reproductive-des-femmes-jeunes-et>

Larousse, É. (s. d.). *Définitions : Mariage - Dictionnaire de français Larousse*. Consulté 19 mai 2026, à l'adresse <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/mariage/49471>

Le Bris, A. (2020). « Je dois être une sœur ou un père de famille pour ma fille ? » Grossesses et maternités célibataires en Tunisie : de la dissonance identitaire à la négociation statutaire. Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes, (24), Article 24. <https://doi.org/10.4000/cedref.1346>

Mahouli, M.-M. M. (2022). Entrée précoce en vie féconde au Bénin : Tendances, Facteurs explicatifs et Changements dans le temps [Université de Parakou]. https://shs.hal.science/tel-04235972v1/file/Th%C3%A8se_MINTOGBE_DEMOGRAPHIE.pdf

Maiga, O. Y., & Kone, F. (2022). Mariages précoces, grossesses précoces et scolarisation des adolescentes. *La Revue Internationale des Économistes de Langue Française*, 7(1), 176-196. <https://doi.org/10.18559/rielf.2022.1.10>

Marcelli, D., & Lamy, A. (2013). L'adolescence, un temps qui s'étend. Hors collection, 15-22. <https://shs.cairn.info/l-etat-adolescent--9782200275334-page-15>

Massugueu Siaka, M. (2011). Fécondité des adolescentes et changement de comportement entre 1991 et 2004 au Cameroun [Mémoire, Université de Yaoundé II]. https://ireda.ceped.org/inventaire/ressources/massugueu_2011

Mbanjwa, S., & Harvey, C. (2023). South African single mothers' experiences of raising a child with a disability. *African Journal of Disability*, 12, 1321. <https://doi.org/10.4102/ajod.v12i0.1321>

Mbassa Menick, D. (2000). Les contours psychosociaux de l'infanticide en Afrique noire : Le cas du Sénégal. *Child Abuse & Neglect*, 24(12), 1557-1565. [https://doi.org/10.1016/S0145-2134\(00\)00209-X](https://doi.org/10.1016/S0145-2134(00)00209-X)

Mbow, F., Diop, N., Dabo, A. D., Cissé, A. T., & Diakhaté, S. B. (2016). *L'expérience de femmes ayant subi une grossesse non désirée au Sénégal : Une étude qualitative*. https://knowledgecommons.popcouncil.org/departments_sbsr-rh/250

Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique. (2024, décembre). *Situation économique et financière du Sénégal*. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/SN/situation-economique-et-financiere-du-senegal>

Mondain, N., & Delaunay, V. (2006). *La vie avant le mariage : Les grossesses prénuptiales chez les Sereer Siin au Sénégal*. https://www.academia.edu/1600161/Mondain_N_et_Delaunay_V_2006_La_vie_avant_le_mariage_les_grossesses_pr%C3%A9nuptiales_chez_les_Sereer_Siin_au_S%C3%A9n%C3%A9gal_in_Association_Internationale_Des_D%C3%A9mographes_De_Langue_Fran%C3%A7aise_actes_de_Enfants_d_aujourd_hui_diversit%C3%A9_des_contextes_pluralit%C3%A9_des_parcours_Dakar_10_13_d%C3%A9cembre_2002_2_AIDELF_PUF_Paris_pp_799_814

Mondain, N., Delaunay, V., & Adjmagbo, A. (2009). Maternité et mariage en milieu rural sénégalais : Quel avenir pour les mères célibataires ? In *Santé de la reproduction au nord et au sud*. Presses Universitaires de Louvain.

Mondain, N., Delaunay, V., & Legrand, T. (2014). *Changement des comportements matrimoniaux et grossesses hors mariage en milieu serer (sénégal) le rôle des*

migrations saisonnières. Presses de l'Université du Québec.
https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers20-08/010063211.pdf

Morchid, B. E. (2016). Pour une meilleure intégration des institutions informelles dans les stratégies de développement en Afrique : Une approche néo-institutionnelle. *Africa Development / Afrique et Développement*, 41(2), 71-96.
<https://www.jstor.org/stable/90013870>

Morgan, G., Winograd, L., Wallach, J., Kpedetin, O., Moreau, A., & Chau Sarah Lewinger, K. (2019). *Sénégal : Évaluation des services de santé reproductive adaptés aux adolescent(e)s/jeunes dans six régions*. Pathfinder International.
<https://www.pathfinder.org/wp-content/uploads/2023/10/Senegal-YFRH-Services-Report-FR.pdf>

Ndiaye, M. (2024). *Teenagers' Life in Senegal Exploring the Lives of Senegalese Teenagers focusing on Marriage, Health, and Education* [Seoul National University]. <https://s-space.snu.ac.kr/bitstream/10371/210318/1/000000180579.pdf>

Niasse, C. B. (2019). Sénégal. *Annuaire international de justice constitutionnelle, Égalité, genre et constitution - Populisme et démocratie*, (34).
<https://doi.org/10.3406/aijc.2019.2706>

Odejimi, O., & Bellingham-Young, D. (2016). Teenage pregnancy in Africa : Trends and determinants in the 21st century. *Journal of Health and Social Care Improvement*, 1(12-20).
<http://hdl.handle.net/2436/620300>

OMS. (2024, avril 10). Grossesse chez les adolescentes. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/adolescent-pregnancy>

Organisation Mondiale de la Santé. (2012). *Mariages précoces, grossesses chez les adolescentes et les jeunes femmes* (Rapport du secrétariat No. 66).
https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA65/A65_13-fr.pdf

Pietras, J., Jarzabek-Bielecka, G., Mizgier, M., & Markowska, A. (2024). Adolescent pregnancy – medical, legal and social issues. *The Journal of Maternal-Fetal & Neonatal Medicine*, 37(1). <https://doi.org/10.1080/14767058.2024.2391490>

Priyadharshani, A., Sahoo, B. K., Mishra, A., Singh, A. K., Parida, S. P., & Panda, A. (2024). Déterminants des grossesses chez les adolescentes et connaissances sur la contraception et

les maladies sexuellement transmissibles chez les femmes enceintes : Une étude cas-témoins dans l'est de l'Inde. *J Family Med Prim Care*, (13).
https://doi.org/10.4103/jfmprc.jfmprc_183_24

Quilliou-Rioual, M. (2014). Le genre et les représentations sociales. *Santé Social*, 37-46.

Rapports d'enquête et d'études sur le genre. (2024, novembre). Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) du Sénégal.
<https://www.ansd.sn/Indicateur/rapports-denquete-et-detudes-sur-le-genre>

Sacks, D. (2003). La limite d'âge entre l'adolescence et l'âge adulte. *Paediatrics & Child Health*, 8(9), 578.

Salam Fall, A., Cissé, R., & Jacquemin, M. (2018). *Les adolescents en Afrique de l'Ouest et du Centre* [Rapport de recherche]. <https://amu.hal.science/hal-01789671v1>

Seka Koko, M.-M., & Seka Chiaye, M.-P. (2022). *De la fragilité des mariages aujourd'hui en Afrique : Quelles lectures ?* <https://www.nzassa-revue.net/admin/img/paper/20.%20SEKA%20Koko%20Marie-Madeleine%20et%20SEKA%20Chiaye%20Marie-Pauline.pdf>

Sennott, C., Reniers, G., Gómez-Olivé, F. X., & Menken, J. (2016). Premarital Births and Union Formation in Rural South Africa. *Int Perspect Sex Reprod Health*, (42).
<https://doi.org/doi:10.1363/42e2716>

SWEDD+. (s. d.). Swedd. Consulté 10 décembre 2025, à l'adresse <https://www.sweddafrica.org/themes>

Sy, T. (2005, mai 13). Senegal's decaying city of charm. BBC News.
<http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/4542399.stm>

Taborda-Simões, M. da C. (2005). L'adolescence : Une transition, une crise ou un changement ? *Bulletin de psychologie*, 479(5), 521-534.
<https://doi.org/10.3917/bupsy.479.0521>

Toure, B. (2015). Désorganisation sociale et fécondité pré-nuptiale des adolescentes, quelle responsabilité des facteurs liés au ménage ? 7e Conférence Africaine sur la Population, Afrique du Sud. <https://uaps2015.popconf.org/papers/151162>

United Nations Population. (2024). Fertility rates by age of mother (5-year). Population Division Data Portal.

<https://population.un.org/dataportal/data/indicators/17/locations/900,903/start/1990/end/2026/line/linetimeplot?df=79e4638a-272e-4b26-beaf-ba04fece12af>

Villani, M., Mileti, F. P., Mellini, L., Sulstarova, B., & Singy, P. (2014). Les émotions au travail (scientifique) : Enjeux éthiques et stratégies méthodologiques d'une enquête en terrain intime. *Genre, sexualité & société*, (12), Article 12. <https://doi.org/10.4000/gss.3333>

Wendland, J., & Levandowski, D. C. (2014). Parentalité à l'adolescence : Déterminants et conséquences. *L'Évolution Psychiatrique*, 79(3), 411-419. <https://doi.org/10.1016/j.evopsy.2012.09.004>

Wildafao. (2025, janvier 21). *Rêves différés : Les conséquences de la grossesse chez les adolescentes sénégalaises*. <https://wildaf-ao.org/reves-differes-les-consequences-de-la-grossesse-chez-les-adolescentes-senegalaises/>

Wouango, J., Delvaux, T., Michielsen, K., Camara, C. M., Dieng, T., Diallo, R., Diawara, K., Papa, E., & Sarramagnan, F. (2025). Parent-child communication on sexual and reproductive health : A qualitative study exploring the perspectives of parents, adolescents and young adults in the region of Kaolack, Senegal. *BMC Public Health*, 25(3888). <https://doi.org/10.1186/s12889-025-25251-1>

Wouango, J., Poncelet, M., Delvaux, T., Michielsen, K., Camara, C. M., Dieng, T., Sarr Kamara, T., Gueye Dièye, A., Diallo, R., Mmadi, Y. A., Guissé, B., Papa, E., Cissé, A., Diawara, K., & Sarramagnan, F. (2022). *Étude socio-anthropologique sur la santé reproductive (SR) des adolescent(e)s et jeunes de 10-24 ans à Kaolack, Fatick et Kaffrine*. Enabel. https://www.enabel.be/app/uploads/2023/09/RAPPORT-FINAL_Volet-ADOS_Kaolack-Fatick-et-Kaffrine-1.pdf

Yakubu, I., & Salisu, W. J. (2018). Determinants of adolescent pregnancy in sub-Saharan Africa : A systematic review. *Reprod Health*, 15(15). <https://doi.org/10.1186/s12978-018-0460-4>

Mots-clés : représentation sociale, grossesse, adolescence, hors mariage, Sénégal

Résumé :

Les grossesses adolescentes hors mariage sont de plus en plus nombreuses au Sénégal. Or la société considère que toute relation sexuelle hors mariage est proscrite et punie socialement. De nombreuses adolescentes et toutes mères non mariées sont rejetées et marginalisées par leur entourage et la communauté.

Les évolutions sociales et démographiques dans ce pays ont généré une nouvelle dynamique chez les jeunes générations sénégalaises, particulièrement en milieu urbain. La généralisation de la scolarisation, l'apparition des nouvelles technologies et la réduction du contrôle parental, ont engendré un affranchissement progressif des adolescents aux normes, culturelles et religieuses, traditionnelles. Une analyse qualitative, via des entretiens, a été choisie pour évaluer l'incidence sur les représentations sociales des jeunes générations sur les grossesses hors mariage. Les résultats semblent démontrer une jeunesse en pleine mutation, emprisonnée dans des normes sociales et des lois conservatrices, mais attirée vers plus d'ouverture et de tolérance.